

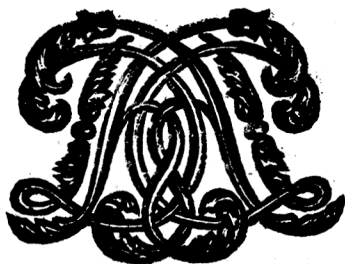
LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature
& autres Remarques curieuses.*

M A R S 1737.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXVII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation des
Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciencés de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Peré Nicéron, Barnabite, à present 36. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 21. volumes en 42. parties, & continué. Bibliothèque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 15. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 8. Tomes, en 15. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothèque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à present 18. Tomes en 2. parties chacun.

LA CLEF DU CABINET¹⁵⁵

D E S

PRINCES DE L'EUROPE

Ou , Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Mars 1737.

A R T I C L E I.

*Contenant la seconde partie du discours du P.
Porée sur les Romains , &c. & quelques au-
tres remarques.*

I. **O**N a donné le mois passé la premiere partie de ce Discours. Celle-ci tend à montrer que les Romains nuisent doublement aux mœurs , en inspirant le goût du vice , & en étouffant les semences de la vertu. Les jeunes hommes en particulier y puisent la plupart du tems la temerité , la mollesse & l'art de séduire l'innocence ; trois vices que l'Orateur rapporte aux trois especes de Romains qui ont eu cours en divers tems , à ceux de Chevalerie , de Bergerie , & de Mélanges , quoiqu'à vrai dire , chaque Roman dans son espece , puisse être comparé par ces trois effets à la triple tête du monstre infernal.

Pour attaquer la premiere , le P. Porée discerne avec justesse le temerité de la vraye bravoure. “
» Celle-ci ne se détermine au combat que pour

„ un sujet juste & grave. Un rien suffit à la té-
 „ merité pour entreprendre un combat injuste.
 „ La bravoure regarde quel est l'ennemi : la té-
 „ merité attaque le premier qu'elle rencontre. La
 „ bravoute mesure le danger d'un coup d'œil
 „ éclairé : la témérité se précipite à l'aveugle dans
 „ toutes sortes de perils. L'une est genereuse &
 „ digne de l'homme ; l'autre feroce & propre de
 „ la brute. „ Sur cette distinction fine l'on peut
 „ juger des exploits de nos Amadis. Quel en est
 „ l'objet ? Une femme. Il seroit juste & grave avec
 „ les conditions que l'Orateur exige. “ Mais ren-
 „ conter une femme , le plus souvent inconnüe ;
 „ ou connue par sa seule beauté, la voir, l'aimer,
 „ entreprendre de l'enlever ; & pour cela faire
 „ briller le fer , est-ce valeur de Heros, ou téme-
 „ rité de ravisseur ?

„ Et qui encore ce fer menace-t-il ? des enne-
 „ mis de la Patrie , ou des brigands domesti-
 „ ques ? quelquefois les uns & les autres , d'ordi-
 „ naire étrangers & citoyens , bons & méchans ,
 „ connus & inconnus ; indifféremment , en un mor,
 „ tous & chacun de ceux que la rivalité fait re-
 „ garder comme ennemis ; rivalité qui donne aux
 „ animaux les plus timides de là fureur pour com-
 „ battre. Se jeter dans les combats par ce mo-
 „ tif , est-ce la bravoure d'un homme , est-ce la
 „ témérité d'une brute ?

„ Et quels combats encore ? Sont-ce des jeux
 „ legers & semblables à leur objet. Non , ils sont
 „ sérieux , atroces , sanglans , remplis de si af-
 „ freux dangers , que le héros n'en sortoit ja-
 „ mais sans le secours aussi subit qu'insperé ; aussi
 „ surprenant que risible d'un de ces miracles de
 „ valeur plus aisés à peindre avec la plume qu'à
 „ opérer par l'épée. Combattre ainsi en Andabate
 „ affrontez

affronter la mort par une aveugle passion, est-
ce la bravoure d'un homme sensé, ou la téméri-
té d'un furieux ?

Voilà pourtant les grands exemples de va-
leur que nous représentent si fréquemment ces
poudreux volumes de la Chevalerie, &c. „

Nous abregeons malgré nous ce morceau où
l'on voit quels héros peut former l'Académie de
ces fabuleux Gladiateurs. Ce ne seront pas certes
des héros Grecs ou Romains, mais des Amadis
réalisés. Il y en a eu, il en est encore. Si l'on
ne tire plus souvent l'épée pour des *Orianes*, & des
Angeliques, l'étincelle d'une téméraire & dange-
reuse fureur vit encore dans les cœurs. Quelque-
fois elle s'y rallume & produit des incendies fu-
nestes à la noblesse, à l'Etat, aux mœurs, à la re-
ligion.

Mais croiroit-on que l'on pût être en même
tems téméraire & efféminé ? Rien n'est plus vrai,
& la mollesse est sur-tout inspirée par les *bergeries*
Romanesques. (C'est la seconde sousdivision.)

Vous avez lû chez les sages Ecrivains de mo-
rale qu'il faut résister à l'amour, quand il n'est
qu'une passion qui naît du vice, & qui porte au
vice. Lisez les Romains. Vous y verrez qu'il faut
céder à l'amour ; que c'est une passion qui est la
vertu même, la mere des vertus, ou la nourri-
ce des vertus. „

„ Vous pensez qu'à tout âge, particuliere-
ment dans la jeunesse, il faut prendre garde que
l'amour n'emporte le cœur au-delà des bornes
du devoir. Erreur : Le devoir ou le privilege de
la jeunesse est de suivre toujours & en tout la
pente qui l'entraîne à l'amour. „

„ Vous vous figurez qu'un amour insensé at-
tise imperceptiblement un cœur dans le plus
déplorable „

„ déplorable esclavage. Vain préjugé : l'amour,
 „ de quelque source qu'il naisse, jette à la veri-
 „ té dans la servitude, mais on ne la changeroit
 „ pas pour la liberté.

„ Telles sont les maximes des Romains. Vous
 „ demeurez interdit, elles vous paroissent in-
 „ concevables. Ecoutez nos Céladons & nos Ar-
 „ rarnenes se gloier de leurs fers. Voyez avec
 „ quelle ardeur ils courent au-devant de leurs
 „ chaînes, avec quelle complaisance ils les portent.
 „ Veritablement vous les verrez, vous les enten-
 „ diez se plaindre à l'amour de l'amour même
 „ comme d'un fier tyran; tantôt pleurer sur les
 „ bords d'un clair ruisseau, & mêler leurs larmes à
 „ ses eaux; tantôt soupiner à l'ombre d'un bocage,
 „ & confondre leurs gémissemens au murmure des
 „ tendres Zéphirs; tantôt remplir de leurs accents
 „ plainifs les vallons sombres & solitaires, & les
 „ faire redire aux Echos attentifs. Mais (à les
 „ entendre) ces plaintes ont leurs charmes, ces
 „ soupirs sont doux, ces larmes sont délicieuses;
 „ parlez à ces héros fades & effeminés dans leurs
 „ folles langueurs, de s'arracher à ce honteux es-
 „ clavage. Ils vous diront que leurs chaînes sont
 „ de nature à ne pouvoir ni s'en dégager ni les
 „ rompre. Exhortez-les à faire du moins un ef-
 „ fort qui ne dépend que de leur volonté. Le vou-
 „ loir, hélas! (disent-ils) ils veulent au con-
 „ traire que cela ne soit pas. Ils aiment mieux mou-
 „ rir en aimant que vivre sans aimer. Hé le
 „ moyen de supporter le jour si l'on n'aime! Voi-
 „ là, voilà le langage insipide qu'ils ne cesseront
 „ de tourner & de retourner en mille façons dif-
 „ férentes.

„ A la vûe de ces horreurs vous vous étonnez
 „ que la jeuneſſe sans expérience & sans précau-
 „ tion

tion se livre à d'affreux égaremens , que de jour
en jour elle se fasse une plus forte habitude d'un
coupable esclavage ; que par un abbatement in-
digne elle perde l'espoir & le désir de recou-
vret la liberté. Je m'étonnerois moi qu'un jeu-
ne homme épris de la fureur des Romans ne fût
pas amolli au point de tomber volontairement
dans les filets & sous le joug où il voit se préci-
piter les prétendus héros dont nous parlons.
Rendez-nous ces vertueux Bellerophons, rappel-
lez à la vie ces fiers Hippolytes qui furent inflexi-
bles dans leur devoir. *Astrée & la Princesse de*
Cleves feront pires pour eux que les *Stenobées*
& les *Phedres*.

Troisième sousdivision : L'art de séduire l'inno-
cence. Il suit de la corruption du cœur & les Ro-
mans l'enseignent. „ Vous y voyez des amans
qui couvrent leur finesse d'une apparence de mo-
destie affectée. Ils n'approchent que d'un pas ri-
vide. Ils employent avec adresse tout le poison
des douceurs , & tout l'art des assiduités , pour
s'insinuer dans des cœurs trop susceptibles de ten-
dresse. C'est par le charme des paroles emmiel-
lées , pire que les enchantemens magiques , qu'ils
tâchent de parvenir à leur bur. Stratagème infâ-
me , piège détestable ! mais que leur importe
pourvu que cet attrait soit d'autant plus efficace qu'il
est séduisant.

Il en est d'autres ouvertement audacieux
dont l'amour est l'oracle suprême. Tout ce qui
plaît est légitime : voilà leur maxime. Ils fraient
le chemin à la pudeur , pour l'enhardir à braver
toutes les loix , & pour l'entraîner à quelque
prix que ce soit dans le précipice. C'est outra-
ge , c'est violence. Mé que leur importe pour-
vu que leur triomphe soit d'autant plus assuré
qu'il

„ qu'il est brutque & violent ?
 „ Il en est qui savent prendre le masque d'hon-
 „ neur & de probité. Engagemens , écrits , pro-
 „ messes , sermens , rien ne leur coûte. Il ne tient
 „ pas à eux que le Ciel qu'ils attestent ne soit leur
 „ complice. Sacrilege horrible ! mais que leur im-
 „ porte pourvu que leur perfidie s'accomplisse sous
 „ le voile de la Religion ?

“ Il en est encore qui raffinent sur l'impiété mê-
 „ me. Ils commencent par effacer des cœurs tou-
 „ tes les traces de la piété. Cruelle irréligion ! for-
 „ fait exécration ! Mais que leur importe si cette
 „ voye leur paroît la plus sûre pour conduire au
 „ crime.

L'Orateur tire le rideau sur le reste de ces af-
 freuses pratiques. Il lui suffit de les indiquer pour
 couvrir les Romains de l'opprobre qu'ils méritent.
 Toutefois pour achever de les en accabler, il ob-
 serve que les personnages qu'ils mettent sur la sce-
 ne sont des personnes polies & de qualité, des gens
 d'honneur, des sages, à les en croire. Il s'adresse
 ensuite à la Patrie avec ces termes énergiques qu'il
 sçait si bien employer à la suite des portraits qu'il
 attache.

Finissons par ceux des vertus que la lecture des
 Romains peut enlever aux femmes. C'est la simpli-
 cité, la modestie, & la pudeur. „ Écoutez,
 „ dit le P. Porée, autant qu'il est permis de le fai-
 „ re, (car je ne me crois pas permis de tout
 „ entendre & de tout lire,) écoutons ce que le
 „ sexe peut apprendre dans les Romains. L'intelli-
 „ gence fine du chiffre de la galanterie ; signes
 „ éloquens, œillades perçantes, rencontres qui étu-
 „ dent, fuites qui attirent, salut insidieux, dons
 „ intéressés, mots ambigus, billets équivoques,
 „ énigmes de toutes les sortes pour couvrir de
 „ gaze

gaze un amour qui veut & ne veut pas se mon-
trer. A quoi bon de pareilles leçons à la jeunef-
se ! Ah du moins si l'on enseignoit en même-tems
l'usage vertueux qu'elle en doit faire ; la pruden-
ce à ne pas faire semblant d'entendre le mal ,
la fuite ou le silence ! Mais non , l'on enseigne
à répondre à ce langage d'amans ; à rendre coup
d'œil pour coup d'œil , billet pour billet , politef-
se pour politesse , galanterie pour galanterie : bien
plus , à irriter les desirs , à nourrir les es-
perances , à favoriser les stratagèmes , à rompre
les yeux des surveillans , à se tromper soi-même ,
& à prétexter pour justification l'amitié simple ,
ou l'attente d'un legitime nœud , &c. "

Tel est l'écueil de la simplicité. Parlons de ce-
lui de la modestie. Il suffit de considerer une hé-
roïne de Romans avec son héros. „ Elle s'assied :
elle élève la tête, quel air d'empire ! il se tient
debout , il se courbe , quel air de soumission !
Elle est l'arbitre de sa consternation ou de sa
gayeté : il est triste ou satisfait au gré du moin-
dre signe. Fait elle des reproches ? que d'hum-
bles justifications ! Menace-t-elle ? quel accable-
ment ! Donne-t-elle un ordre ? il vole , fût-ce
au trépas. Elle rappelle , il revole , fût-ce à l'es-
clavage. Demandez-vous où est le Héros ? Jede-
mande où est l'Héroïne. "

En supposant même le Roman terminé par un
mariage , l'Orateur ajoute que souvent l'on pour-
roit dire , " où est cet homme né pour com-
mander ? Où est cette femme née pour obéir. "
L'un & l'autre a disparu , ou du moins ils ont
changé d'état , l'un obéit ; l'autre domine. "

Quel rang occupera donc le sexe dans la so-
cieté civile ? Jamais la sévérité Grecque ou Ro-
maine ne lui donna de place distinguée si ce
n'est

„ n'est entre les femmes. La politesse des Ro-
 „ mans leur a déferé la première même parmi
 „ les hommes dans les assemblées & dans les fêtes
 „ Les deux Républiques anciennes ne souffroient
 „ pas que rien se fit par leur ordre ou leur vo-
 „ lonté. La République des Romains veut que rien
 „ ne se fasse sans leur décision ou leur aveu. L'on
 „ combattra sous leurs auspices ; par leur suffrage
 „ on triomphera : l'on sera couronné de leurs mains.
 „ Elles laisseront à d'autres le soin d'administrer les
 „ Etats ; mais elles en feront l'ame toute puis-
 „ sante.

„ A cette vûë que peut devenir la modestie du
 „ sexe ? Qu'il est naturel qu'une femme accoutu-
 „ mée au spectacle d'une pareille République qu'elle
 „ admire se sente portée à se donner du pouvoir
 „ dans un Etat , à s'intriguer ouvertement ou en
 „ secret dans les mystères du gouvernement, dans
 „ la distribution des emplois, dans le maniement
 „ des finances, & dans les affaires du bureau,
 „ jusqu'à faire pencher la balance ; en un mot, à
 „ se procurer en tout une puissance non pas impé-
 „ rieuse, mais suppliante & par là souveraine,
 „ surtout si elle s'adresse à des hommes élevés
 „ comme elle dans cette galante République, &
 „ instruits à ne rien refuser au caprice des fem-
 „ mes.

„ Si les Romains veulent qu'elles dominant sur
 „ le genre humain, & qu'elles regnent dans la so-
 „ ciété civile, que restet-il pour achever de rui-
 „ ner la modestie ? Les honneurs divins dans l'U-
 „ nivers, ou un culte qui en approche. Les Romains
 „ ne le refuseront pas.

„ *La crainte a fait les Dieux.* Pensée impie,
 „ insensée & digne de son Auteur. Je dis moi.
 „ *L'amour a fait les Déeses.* J'entends l'amour tel
 „ que

que l'enseignent les Romains ; & la maxime n'est
 ni fausse ni témérairement avancée. Hé quelles
 Déeses ! des Idoles aveugles , muettes , sourdes ,
 inanimées , purement imaginaires & insensibles
 à leur culte ? Non ; des Idoles réelles , qui ont
 tout ce qui manquoit aux objets de l'ancienne
 superstition , à qui rien ne manque des vœux des
 cérémonies & du culte des Payens. Pour *consécra-*
tion que de noms de Déeses ! Pour *invocation* ,
 que d'ardentes prières ! Pour *oblation* , que d'of-
 frandes & de dons ! Pour *libation* , que de pleurs
 répandus à leurs pieds ! Pour *encens* que de sou-
 pirs ! Pour *immolation* , que de traits dans le cœur
 d'un amant ! Pour *holocauste* , que de feux dont
 il est consumé ! Pour *apothéose* , que d'éloges ,
 que de protestations de faire de l'objet aimé son uni-
 que divinité !

Le P. Porée s'en prend moins aux femmes qu'à
 leurs adorateurs Romanesques , de cet étrange ren-
 versement de morale. Mais les Romains font plus
 encore. Ils s'efforcent de ternir la pudeur. „ Que dé-
 fend - t - elle au sexe ? De lire ou d'écouter ce qui
 peut faire rougir un front vertueux. La muse
 qui dicte les Romains , ne les rend pas toujours
 grossiers au point d'allarmer la pudeur. Elle parle
 souvent avec la dignité d'une personne distinguée
 ou élevée à la cour des Rois : souvent aussi avec
 la naïveté d'une bergère qui n'en a pas la rudesse ,
 & qui acquiert la plus exquise urbanité au mi-
 lieu de ses troupeaux. Mais en récompense com-
 bien de fois s'émancipe - t - elle à parler le langa-
 ge des Julies ou des Galatées. C'est dire tout.
 Hé ne passe - t - elle jamais les bornes jusqu'à
 pouvoir faire rougir les Galatées même & les
 Julies. Si elle épargne les grossièretés , épargne -
 t - elle les traits moins libres qu'une oreille modeste
 doit

„ promptement éluder. Que de peintures redouta-
 „ bles pour des yeux chastes! Galantries de Cour
 „ mal voilées par la pompe du rang: galantries
 „ de bergers qu'un loisir rustique rend plus liber-
 „ tines: galantries domestiques que le violement
 „ d'un saint nœud rend perfides & adulteres: ga-
 „ lantries fortuites où préside la licence: galan-
 „ teries capables ou de flatter les cœurs par des
 „ images voluptueuses, ou de les séduire par une
 „ réserve affectée qui imprime plus vivement dans
 „ les esprits les traits que l'on dérobe aux yeux.
 „ Voilà les galantries dont cette muse ne rougit
 „ point, parce qu'elle ne sçait plus rougir. Mais
 „ qui peut les lire sans honte, s'il ne l'a perdue à
 „ force de tout lire. Rougissons de nous y arrêter
 „ plus long-tems, même pour les détester.

„ Que défend encore la pudeur? L'aveu d'un
 „ amour permis, avant celui d'une recherche lé-
 „ gitime. Il est glorieux au sexe d'attendre les
 „ vœux sans les prévenir, & d'y répondre avec tant
 „ de circonspection que l'on semble moins aimer
 „ que rendre amour pour amour. Ainsi l'ont pen-
 „ sé toutes les Nations qui ont connu la saine mo-
 „ rale. Que celle des Romains est quelquefois dif-
 „ ferente! Que la muse qui y préside, forme au-
 „ trement ses élèves! Souvent elle veut que les
 „ Héroïnes entrent en concurrence de galanterie,
 „ & que leur hardiesse à parler les premières égale
 „ leur facilité à entendre. Que veut-elle pour sup-
 „ pléer aux paroles qui doivent couler; Lettres,
 „ portrais, muets interpretes, gages éloquens
 „ qui disent tout ce qu'on n'ose avouer. Fiez-vous
 „ à une pareille école, dit l'Orateur, en lançant sur
 „ elle un trait terrible?

„ Que prescrit enfin la pudeur? Que les jeunes
 „ personnes ne fassent ou n'acceptent jamais un
 „ choix

choix sans le consentement & le conseil de ceux
qui leur ont donné le jour. L'âge, la foiblesse,
le peu d'expérience leur permettent-ils de mar-
cher sans guide dans un sentier si glissant, &
pour une affaire de cette importance ? Leur par-
donneroit-on de préférer un guide aussi aveu-
gle, aussi peu sûr que l'amour à la maturité
éclairée de ceux qui doivent les guider ! Que se-
roit-ce si à l'insçu & contre le gré des tuteurs,
elles prenoient un engagement éternel ; si mal-
gré un pere & une mere elles passaient dans des
familles étrangères, ou introduisoient l'étranger
dans leurs maisons ? Qui ne frémitoit ? Qui ne
se reciteroit, où est la pudeur ? où est le res-
pect ?

Or qu'y a-t-il de plus celebre & de plus fré-
quent dans la plûpart des Romanesques annales,
que ces forfaits ? Rassemblons les peintures de
cette étrange morale, & parcourons-les d'un
coup d'œil. Que voyez-vous dans ces tableaux
tracés avec tant d'art ? Des filles qui trament de
honteuses intrigues dans la chaste maison d'un
pere : des filles qui s'arrachent du sein d'une
mere vertueuse pour passer dans les bras d'un
infâme ravisseur : des épouses qui comptent pour
dor la perte de leur honneur : des engagements
signés par les traits de l'amour : des hyménées
éclairés de son flambeau : des femmes voilées
par la fraude : des pompes nuptiales arrosées des
larmes de l'hymen : des Héroïnes accompa-
gnées de leurs Héros, qui errans à l'aventure sans
patrie, sans feu, sans lieu, sans loi, jouissent
impunément du courroux de leurs parens, de la
terre & du ciel.

O Pudeur, ô vertu ! vous reconnoissez-vous
dans cet exemple, & sont-ce là en effet ceux
que

„ que les Romains offient au sexe ? Oüi, Messieurs;
 „ Joignez y les modeles des vices, les enseigne-
 „ mens de séduction dont j'ai parlé. Voilà en
 „ un mot toute la discipline, toute la morale des
 „ Romains.

„ Ai-je assez montré le rang qu'ils occupent
 „ dans l'Etat? assez développé de quels vices ils
 „ infectent les cœurs, quelles vertus ils leur enle-
 „ vent, combien enfin ils sont pernicieux aux bon-
 „ nes mœurs & aux Citoyens ?

L'Orateur finit par une courte mais vive péto-
 raison, où il exhorte les sages administrateurs des
 États à en bannir cette contagion, & à en arrêter
 le progrès par toute la rigueur des loix.

Les loix défendent les maléfices de toute espece,
 les mets nuisibles, les marchandises suspectes. Elles
 ont égard à la santé, à la vie & à la sûreté des
 Citoyens. Leur vertu exige-t-elle de moindres
 précautions pour la mettre à couvert d'une peste qui
 infecte les esprits & qui fascine les cœurs ? L'Orateur
 implore enfin la sévérité des Edits & des peines que
 mérite cette dépravation.

II. Ce Discours du P. Porée ne nous permet
 plus ici que de faire mention de quelques petits
 ouvrages qui paroissent, tels que les suivans.

Une Brochure in 4°. imprimée à Paris sous le
 titre de *Premiere Lettre de Mr. l'Abbé **** à un
 de ses amis en reponse aux Libelles qui ont paru con-
 tré le nouveau Breviaire de Paris.*

C'est un des Auteurs mêmes de ce Breviaire qui
 a composé cette Lettre apologétique. Il est naturel
 à tout Ecrivain de défendre ses propres ouvrages.
 Mr. l'Abbé **** défend le sien en homme in-
 struit & touché des reproches qu'on a publiés, soit
 par écrit, soit de vive voix, tant sur le fond que
 sur

sur la forme du nouveau Breviaire. L'Apologiste se propose sur-tout de rassurer les Ecclesiastiques alarmés, qui lui imputent d'avoir altéré le dogme de la mort de J. C. pour tous les hommes en général & en particulier.

La Lettre cite en preuve l'Hymne *Christe Redemptor omnium*, qui n'a été retranchée des Matines de Noël, que pour lui donner une nouvelle place dans les secondes Vêpres; le *Lignum crucis mirabile*, &c. que l'on a conservé dans les Matines de la Fête de l'Exaltation; le *Iustumque fecundo sinu complexa tellus, perdito orbi salutem germinet*, qui se trouve dans l'Hymne substituée au *Conditor alme*, &c. les expressions qu'on lit en differens endroits du Breviaire, *ut nos redimeret ab omni iniquitate...* *Christus nos redemit ab omni maledicto...* *Dedit scriptum ut eriperet nos de presenti saculo nequam* . . . *eripuit nos ab ira ventura...* *proprio filio non pepercit Deus, sed pro nobis omnibus tradidit illum...* *qui dedisti redemptionem te metipsum pro omnibus.*

III. Une nouvelle méthode pour apprendre facilement la Langue Latine, contenant les Regles des Genres, des Déclinaisons, des Prétérits, de la Syntaxe, de la Quantité, & des Accents Latins, mise en François avec un ordre très-clair & très-abregé, présentée au Roi, augmentée d'un très-grand nombre de Remarques très-solides, & non moins nécessaires pour la parfaite connoissance de la Langue Latine, que pour l'intelligence des bons Auteurs, tirées de tous ceux qui ont travaillé sur cette Langue avec plus de soin & de lumiere, avec un Traité de la Poësie Latine, & une brève instruction sur les Regles de la Poësie Française. C'est ici l'onzième Edition de ce petit ouvrage d'un volume in 8°.

revûe, corrigée & augmentée. Elle sera bientôt suivie de la méthode grecque.

Claude Lancelot, pendant sa retraite au Port Royal, composa cette méthode Latine, aussi-bien que la Grecque, l'Italienne & l'Espagnole: On lui est redevable de quelques autres ouvrages, entr'autres du Jardin des Racines Grecques, des Dissertations chronologiques qui se trouvent dans l'édition in folio de la Bible de Vitte, d'une Dissertation sur l'Hémine de vin & la livre de pain, & exprimées dans la Regle de St. Benoît, dont il fit profession dans l'Abbaye de St. Cyran, où il mourut Souverain le 15. Avril 1695. âgé de 79. ans.

IV. *Dissertations* sur l'époque de l'établissement des Francs dans les Gaules; sur la vérité ou fausseté de l'expulsion de Childeric, de l'élevation d'Egidius en sa place & de son rétablissement sur le trône par l'adresse de Guyemans; sur l'espec & l'étendue de l'autorité d'Egidius & de Siagrius son fils dans le Soissonnois & les Pays circonvoisins, & sur le lieu où on s'est donnée la fameuse Bataille de Soissons. c'est un vol. in 12. imprimé à Paris.

V. Le mot de la dernière Enigme est la *Poésie*.

B N I G M E.

Sous un petit Palais bâti par la nature,
 Le siège du mauvais, ainsi que du bon goût,
 Quoique dans une vie obscure,
 Cependant je passe par tout
 Pour la Reine de l'éloquence.

Ma porte fait souvent naître mille desirs,
 Et c'est là toutefois où meurent les soupirs.
 Je résiste au sommeil, & je cede au silence,
 Sur un double rempart, qui défend mon Palais,

J'ai mes Gardes du Corps, qui taillent sans clemence
Tout ce qui vient à moi ; sans les punir jamais,
Ils me blessent souvent, quoique leur Souveraine.
Au-dessus de ma porte, il y a deux Canons,
Dont le bruit fait trembler tout mon petit domaine,
Et produit aussi-tôt des bénédictions.

A côté de mes murs, on voit deux Espions,

Qui me font sçavoir à toute heure

Ce qui se passe aux environs.

Mais admirez un peu la rigueur de mes loix :

Sans honte je ne puis sortir de ma demeure,

Que pour y recevoir le plus puissant des Rois.

A V I S.

VI. Nous avons donné au mois de Novembre dernier page 456. la relation d'une opération chirurgique faite à *Besange la petite*, Village de Lorraine, sur la femme du Fermier des Chartreux de Beaufserville près de Nancy, nommée Mademoiselle Dumény, laquelle eut le ventre transversalement déchiré d'un coup de corne de Taurcau qu'elle reçut le 22. Avril : Et sur une Lettre du Sr. Ramier, ou écrite en son nom, on lui a attribué toute la gloire de la cure extraordinaire qui a été faite dans cette occasion. Mais à présent qu'on nous a envoyé un nouveau Mémoire touchant cette cure, appuyé de cinq Certificats, on reconnoit que ce n'est par le Sr. Ramier, ci-devant garçon Chirurgien d'une Compagnie Suisse au Regiment d'Essly, & non pas Chirurgien Major, comme on l'avoit avancé ; on reconnoit, dis-je, que ce n'est pas lui qui a tiré d'affaire la Demoiselle Dumény ; mais bien le Sr. Tirant, Chirurgien Major de l'Hôpital Royal de Marsal. Ces Certificats sont de Mr. Coffe, Commandant pour S. M. T. C. audit Marsal ; de Mr.

M

Vella-

Vellamont, Major ; de Mr. Caze, Aide-Major ; de Mr. Nolet, Medecin ; & du Sr. Dumeny & de la femme ; ce qui donne assez de poids à un Memoire pour ne point douter de sa teneur. Il est vrai que le Sr. Ramier a assisté à la cure, le Memoire en question ne le desavoie point : Mais pour s'être opiniâté à ne pas suivre les sentimens du Sr. Tirant, qui l'ayant commencée, comme on le justifie, a eu aussi l'habileté de la parachever, au contentement & avec l'applaudissement d'un chacun. Ce dernier Mémoire, c'est-à-dire, le récit de la playe, est assez conforme à celui que nous avons déjà rapporté : Il ne differe qu'en un point, mais assez essentiel ; c'est au sujet du *Mesacolon*, que le Sr. Ramier avance avoir été endommagé à l'arcade du *colon*, & que le Sr. Tirant assure n'avoir souffert aucune atteinte. Il declare à ce sujet, que si la malade n'eut été soutenüe que par les vertebres du dos, ainsi que l'a avancé le Sr. Ramier, qu'il n'auroit convenu qu'à Dieu seul de faire une pareille cure.

Voilà ce que nous sommes priés de divulguer, & ce que l'équité demandoit de nous. Dorénavant, à moins que de pareilles pieces ne soient autentiques, & munies de bons Certificats, nous les regarderons comme nulles & non avenues.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. Il est toujours vrai de dire qu'on ne peut faire grand fond sur ce qui paroît des résolutions de cette Cour, au sujet de ses différends avec celle de Lisbonne. Le mois passé on fit voir, par la situation où se trouvoient les choses, que ces différends tiroient moins que jamais vers leur fin. A présent l'on se flatte de parvenir à les terminer incessamment, puisqu'on assure que le Roi de Portugal a accepté la Convention faite il y a quelque tems à Madrid par l'entremise des Puissances médiatrices, & qu'en conséquence S. M. Catholique a consenti à une suspension d'armes en Amérique. En attendant tout est tranquille sur les frontières, n'y ayant eu aucun remuement parmi les Troupes des deux Monarques qui y sont en quartier d'hivers. Cependant, à moins qu'on ne voye l'Escadre Angloise sortie absolument du Tage & rentrée dans ses Ports, il restera toujours quelque défiance à la Nation Espagnole, & un sujet à la Cour de se tenir en bonne posture. C'est en conséquence, ou, comme d'autres le prétendent, pour une expédition en Barbarie, que les préparatifs d'un Armement à Barcelonne continuoient encore au mois de Janvier. Mais on ne doit pas être long-tems sans apprendre la véritable destination de cet Armement, si en effet il a été ordonné en vûë de quelque entreprise; car, suivant le bruit public, on en sera informé au juste après l'arrivée du Duc de Montemar, attendu de

retour à Madrid sur la fin de Janvier. On publie aussi qu'il y a des ordres sur le tapis pour congédier une partie des Bâtimens de transport arrêtés pour le service du Roi dans ce Port, d'y desarmer la Flotte Espagnole partie de Livorne le 9. Janvier, & de faire une réduction parmi les Troupes du Roi qu'on doit commencer à la mi-Mars, auquel tems tous les Officiers ont ordre de se rendre à leurs Régimens, afin d'assister à la revue générale que les Commissaires de S. M. en feront.

II. Le Roi avoit déclaré dès le 3. Janvier que tous les differends avec la Cour de Vienne étant heureusement terminés, ses Troupes qui étoient en Tolcane, l'évacueroient sans plus de délai; & que le Duc de Montemar seroit à Madrid à la fin du même mois. Cette déclaration se fit au Pardo, où la Cour est actuellement, & divers Ministres & autres personnes de distinction ont donné à cette occasion de grandes fêtes. On avoit dépêché quelques jours auparavant un Exprés au Comte de Fuenclara, Ambassadeur de S. M. à Venise, avec ordre de se rendre incessamment à Vienne. Le Ministre qui viendra au contraire à Madrid de la part de l'Empereur, est, à ce qu'on prétend, le Comte de Königsleg-Erps. Quant au départ du Comte de Montijo pour retourner à son Ambassade de Londres, il n'en est plus question; la crise où se trouvent actuellement les affaires entre cette Cour & celle de la Grande-Bretagne, n'en est pas vraisemblablement la moindre cause.

III. Jusqu'à présent toutes les remontrances de cette dernière Cour & de son Ministre, sur l'enlèvement des Vaisseaux Anglois fait en Amérique par les Armateurs Espagnols, ont été infructueuses. Mr. Wander Meer, Ambassadeur d'Hollande, en a fait aussi de son côté dans des conférences qu'il a eues
avec

avec Don Sebastien de la Quadra, Secrétaire d'Etat, & autres Ministres du Roi, touchant la restitution des Vaisseaux le *Jonge Klaas Kalst*, l'*Elizabeth* & l'*Afsendelft*, également pris par les Espagnols sur les côtes d'Amérique; mais on n'apprend point qu'elles ayent produit plus d'effet que celles du Ministre Anglois.

IV. Le Roi en accordant deux millions de piéces de huit pour rebâtir le Palais de Madrid, comme on la dit le mois dernier, a mis pour condition expresse, que cet Edifice seroit achevé dans deux années. Sur la fin de Decembre, & au commencement de Janvier, S. M. a conféré plusieurs Charges Civiles & Militaires; entr'autres, le Régiment d'Edimbourg, Dragons, à Don Guillaume Bari, Colonel aggregé dans le même Regiment; le titre & les appointemens de Colonel, à Don Joseph de Viar & de Rodriguez, Lieutenant - Colonel dans le Regiment du Prince, Cavalerie; de même qu'à Don Antoine Felix de Sylva, Capitaine dans le Regiment de la Reine, aussi Cavalerie, à Don Thomas Pecke, qui étoit Lieutenant - Colonel aggregé au Regiment de Limeric, & à Don Antoine Gonzalez Manrique: Ce dernier fut honoré en même-tems de l'Emploi de Gentilhomme de la Chambre du Roi en exercice. Don Donato Domas, Marquis des Bloquen, Capitaine de la Galere Patronne de l'Escadre Espagnole, a été fait Chef d'Escadre; Don Joseph de la Quintana est créé Ministre de la Cape & de l'Epée du Conseil des Indes; & le Marquis de Mancera, Brigadier des Armées du Roi, a obtenu les Commanderies de *Vetora* de l'Ordre de Calatrava, & celle de *Peraleda* de l'Ordre d'Alcantara. Le Roi a aussi conféré l'Evêché d'*Orense* au Pere François Evra Religieux de l'Ordre de St. Augustin; celui de *Solsona*, à Don Joseph Etienne de Noriega,

Chanoine Régulier de l'Ordre de Prémontré ; & celui de *Leon de Nicargua* dans la Province de Guatimala, à Don Dominique - Antoine de Zatarin, Chantre de l'Eglise de la Puebla de los Angeles.

V. La Cassette du Marquis de Vaugrenan, Ambassadeur de France, dont on a fait mention le mois dernier, a été retrouvée. Une Blanchisseuse en avoit fait le vol, & l'avoit enterrée. Les papiers qu'elle contenoit ont été tellement pourris, qu'ils ne peuvent être d'aucun usage. Mais les diamans & autres effets peu corruptibles étoient en nature. On doit croire, que cette Blanchisseuse, qui a été arrêtée, ne manquera point d'être condamné à mort.

VI. On n'a rien de remarquable à annoncer du *Portugal*, que ce qui s'en trouve rapporté dans les paragraphes ci-dessus, & les particularités peu intéressantes que voici.

Les Membres de l'Academie de l'Histoire établie à Lisbonne sous les auspices du Roi, tintent le 10. Decembre leur dernière Assemblée pour l'année. Le Pere Antoine de Los Reys qui en étoit le Directeur, prononça à cette occasion un Discours fort éloquent. On procéda ensuite à l'élection des nouveaux Censeurs pour l'année suivante, & l'on choisit en cette qualité le Marquis de Valença, le Pere Antoine dos Reys, Don Diegue Fernandes de Almeida, le Comte d'Ericeira, Don François Xavier de Menezes, & le Comte d'Assumar. On distribua ensuite dans cette Assemblée le troisième Tome du Recueil pour servir à l'Histoire de la Discipline & des Rits Ecclésiastiques, composé par Don François d'Almeida, Membre de ladite Academie.

Le 11. Le Chevalier Don Joseph d'Almeida, frere du Comte d'Assumar, arrivé depuis peu de Malthe à Lisbonne, eut l'honneur de presenter au Roi, de la part du Grand Maître de cet Ordre, les

Faucons

des Princes Ec. Mars 1737. 175

Faucons dont la Religion a accoutumé de faire présent tous les ans à S. M.

Il y eut fête au Palais le 17. pour l'anniversaire de la naissance de la Princesse de Beyra, fille du Prince de Brezil; & le 19. on célébra celui de la naissance du Roi d'Espagne. La Noblesse & les Ministres eurent à cette occasion l'honneur de baiser la main de L. M.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. **T***oscane.* L'Officier Général que le Duc de Montemar a nommé pour aller faire l'échange des Actes de Cession & de Garantie, est le Comte Mariani. Il partit à cet effet le 25. Décembre de Livorne pour Pontremole, & en même-tems l'Intendant de la Marine se mit en chemin vers la *Specie* pour y porter les ordres aux Vaisseaux de guerre Espagnols de se rendre incessamment à Livorne: ce qui fait voir que depuis le mois dernier on a changé de sentiment à l'égard de la destination de ces Vaisseaux, puisque, comme nous l'avions avancé, ils devoient recevoir dans le Port de la *Specie* les Troupes Espagnoles pour les faire passer en Catalogne. Mais le Baron de Wachten-donck n'ayant pû se rendre à Pontremole le 29. jour fixé pour l'échange, on a été obligé de le renvoyer jusqu'à son arrivée qui ne fut que le 4. Janvier. Ce retard n'a pas empêché néanmoins que les Espagnols n'aient commencé d'évacuer le Duché. La Garnison qui étoit à *Pise* en sortit le 30. Décembre

cembre pour se rendre à Livorne, afin de s'y embarquer à bord des Vaisseaux de transport; & les Piquets qui étoient restés à *Aula*, à *Lavenza*, & dans les autres Postes sur les frontières, en sont pareillement sortis le même jour. Le Duc de Montemar partit de Pise dès le 28., après avoir pris congé par Lettres du Grand Duc & de l'Electrice Douairiere Palatine. Il est allé à *Sarzana* attendre la nouvelle de l'échange des Actes; d'où il a continué ensuite la route par Genes vers Madrid. Avant son départ il avoit dépêché un Courier à Naples, afin d'y hâter l'embarquement des Troupes Espagnoles qui doivent retourner en Espagne. Le Général de Mazeda l'a suivi le lendemain. Les sept Vaisseaux de guerre qui étoient à la *Specie*, arriverent le même jour à la Rade de Livorne. Un Commissaire de la part du Duc de Montemar se rendit alors à Florence, & regla avec ceux du Grand Duc les Comptes des Etapes fournies aux Troupes du Roi Catholique dans leur passage par la Toscane, & pendant le séjour qu'elles y ont fait. D'un autre côté les Troupes Impériales destinées à venir prendre possession de ce Pays, se mirent en marche du Milanéz, & firent autant de diligence que les chemins, presque impraticables, pouvoient le leur permettre.

Ce sont là les principales circonstances qui ont précédé l'échange des Actes réciproques, qui se fit enfin le 5. Janvier à Pontremole avec toutes les formalités usitées en pareille occasion.

Echange des Actes de Cessions réciproques, suivi de l'évacuation de la Toscane.

II. Dans les Conférences qui se sont tenues au sujet de cet échange entre le Baron de Wachtendonck & le Comte Mariani, ces deux Généraux sont convenus que les Impériaux entreroient dans *Aula* le 9. Janvier, dans *Lavenza* le 10., & ainsi successivement dans les autres Places de la Toscane, après

après que le Général de Wachtendonck, ou quelque autre Officier Général auroit été à Florence prêter serment de fidélité entre les mains du Grand Duc, de la même manière qu'a fait le Comte de Charni, lorsque les Espagnols prirent possession de ce Duché. Conformément à cette Convention, les deux Compagnies de Grenadiers du Régiment de Neipperg sont entrées dans *Aula & Lavenza*; elles ont été suivies du premier & du second Bataillon du même Régiment, du Régiment de Hildbourghausen, & de la Compagnie de Carabiniers du Régiment de Veterani; ce qui compose le corps de Troupes que les Impériaux ont envoyé jusqu'au 16. Janvier dans la Toscane. Il n'y a point eu d'extradition de Places aux Impériaux de la part des Espagnols, qui ont laissé aux Toscans le soin de recevoir les premiers, de la même manière qu'ils ont été reçus eux-mêmes, & c'est à ce sujet qu'avant leur embarquement, ils remirent aux Troupes du Grand Duc à Livorne, tous les postes qu'ils occupoient dans cette Ville.

C'est ainsi que cette affaire d'importance qui a tant trainé, fut terminée: L'exécution des points qui y ont quelque rapport, l'a suivi immédiatement, les Espagnols ayant évacué toutes les Places de la Toscane qu'ils occupoient, excepté les Fortereses le long des côtes qui sont conservées à l'Infant Don Carlos, Roi de deux Siciles, & qu'ils réparent actuellement, entr'autres, les fortifications de *Piombino*, où ils construisent un Fort pour y placer 40. pieces de Canon.

III. Le 9. au matin on acheva d'embarquer les Troupes Espagnoles à *Livorne* à bord de 26. Bâtimens de transport, qui mirent le même jour à la voile sous l'Escorte de sept Vaisseaux de guerre. Le vent étoit si favorable, qu'on les perdit bientôt

rôt de vûë ; on a sujet de croire par consequent qu'ils seront heureusement arrivés à Barcelone. Il n'est resté à Livorne qu'un Bâtiment Anglois & une Barque Catalane, sur lesquels on a dû embarquer quelques familles Espagnoles avec des Equipages. Avant cette évacuation on avoit averti par des affiches tous ceux qui pourroient avoir quelque chose à prétendre des Espagnols, de s'adresser au Marquis de Silva, Consul d'Espagne, qui a eu ordre de payer tout ce qui étoit dû.

IV. On a préparé, d'abord après la sortie des Espagnols du Grand Duché, les quartiers pour les Troupes Impériales, qui étoient en marche de tout côté pour s'y rendre. Le Général Breitwitz vint à Florence le 12. & informa le Grand Duc que ces Troupes étoient entrées dans ses Etats, afin de prendre possession des Places que les Espagnols venoient d'évacuer.

V. *Milan.* Tout étant pour le coup terminé avec les Espagnols, le Comte de Kevenhuller, étoit occupé au mois de Janvier à regler avec les Commissaires du Grand Duc ce qui concerne le Militaire dans les Etats de son Altesse Royale ; & après que le tout sera achevé, ce Général retournera à Vienne afin d'y prendre possession de sa Charge de Vice-Président du Conseil de Guerre de l'Empereur.

Les Ministres de cet Etat travaillent avec beaucoup d'assiduité avec le Comte de Traun, qui en est Gouverneur Général, sur les moyens de remédier à plusieurs abus qui se sont introduits tant par rapport au Civil qu'au Militaire, afin de contribuer autant qu'il sera possible, au soulagement des Habitans qui ont beaucoup souffert pendant la dernière guerre ; & l'on remarque dans une liste qui a été publiée des Membres que l'Empereur a nommés pour avoir séance dans les differens Colleges du Gouvernement,

Gouvernement, que l'on n'en a choisi aucun de ceux qui avoient été établis sous le dernier Gouvernement.

Le Cardinal Odescalchi, Archevêque de cette Ville, ayant ratifié son Acte de démission de cet Archevêché, le Chapitre a élu un Vicaire Général pour gouverner le Diocèse, jusqu'à ce que le Pape lui ait nommé un Successeur. Son Eminence qui est encore dans le Palais Archiépiscopal, le quittera aussi-tôt qu'elle sera en état de pouvoir être transportée.

VI. *Genes*. Le Gouvernement fit partir le 5. Janvier une Galere pour *Sarzana*, avec ordre d'y rester à la disposition du Duc de Montemar, qui s'en est servi pour se rendre en cette Ville, où il arriva le 11. à midi, au bruit d'une décharge de plusieurs pièces de Canon. Ce Général fut reçu au Port par le Ministre d'Espagne qui le conduisit à son Hôtel. Six Gentilshommes y vinrent ensuite le complimenter de la part du Sénat. Lorsqu'il entra dans la Ville le Corps de Garde se trouva sous les armes, rambour battant, les Officiers à la tête, & présentans les armes. Son Excellence avoit dessein de partir le même jour pour continuer sa route, mais sur les instances qu'on lui fit de rester à la représentation d'un Opera qu'on donnoit exprés pour elle, le soir elle s'y rendit, & se mit dans la Loge de la Comtesse de Loan, fille du Duc de Turfis, qui s'y trouva avec Mr. Augustin Grimaldi. Le lendemain le Duc de Montemar remit à la voile pour *Antibes*, où il arriva le 14. Depuis l'on a reçu avis de *Montpellier* qu'il y avoit passé en poste, continuant son voyage d'Espagne.

VII. Un Traité qui étoit depuis long tems sur le tapis entre cette République & les *Lignes Grises*, vient d'être conclu. Il regarde la levée de douze
Compagnie

Compagnies que le Gouvernement prend à son service, pour les employer en Corse contre les Rebelles. Deux de ces Compagnies se sont déjà mises en marche, & seront suivies incessamment des dix autres. Il n'y a d'ailleurs aucune mesure qu'on ne prenne afin de parvenir une bonne fois à faire rentrer les Mécontents Corles dans leur devoir. Toutes les dépenses faites jusqu'à présent à cet effet, y ont peu contribué, comme on le sçait : On verra dans la suite si celles qui se font actuellement répondront mieux à l'attente des Genoïis, qui viennent enfin de mettre à prix la tête du Seigneur *Theodore, Baron de Neuhoff*, dans une Déclaration publiée, par laquelle ils promettent une récompense considérable à quiconque prendra mort ou vif, ou pourra tuer ce Seigneur Baron, de même que l'Avocat *Costa*, le fils de ce dernier, & Michel *Fossano de Durazzo* qui l'ont accompagné dans sa retraite. Le lieu où se tient actuellement le Baron de Neuhoff, est ignoré. On le dit à *Naples*; mais les Lettres qu'on en reçoit ne l'assurent pas positivement. Elles annoncent seulement que pendant le séjour qu'il a fait en *Toscane*, de grosses sommes lui avoient été remises, sans qu'on ait pû découvrir par quel canal; & que sur le soupçon où l'on pourroit être qu'elles ne lui fussent venues d'Espagne, le Pere *Alcanio*, Ministre du Roi Catholique à Florence, avoit déclaré que tout ce qu'on publoit touchant les prétendus secours, que le Roi son Maître auroit promis aux Corles, étoit sans fondement.

*Les Rebelles
se maintien-
nent en
Corse.*

Cependant tous les avis de Corse, portent que le Chanoine *Orticoni*, un des principaux Emisaires des Rebelles, étoit arrivé dans l'Isle, avec divers autres Ecclésiastiques, & quantité d'armes, de poudre, & autres munitions de guerre: Qu'il prend le titre d'Aumônier du Roi des deux Siciles: Qu'il étoit

étoit parti de Livorne à bord d'une Galiotte portant Pavillon Espagnol ; & qu'ayant débarqué dans un endroit de la Province de *Balagna*, nommé *Paragiola*, il avoit été conduit de-là à *Rossino*, auprès des principaux Chefs des Rebelles, auxquels il avoit fait espérer un prompt & puissant secours : Que les mécontents flatés de cette espérance, paroissent plus éloignés que jamais de donner les mains à un accommodement, & commettoient toujours beaucoup de désordres, en brulant & pillant à la campagne les maisons & les meubles de ceux qui restent attachés aux intérêts de la République. Ces avis ajoutent qu'un des Chefs des Mécontents s'étant avancé avec 400. des siens jusqu'à *Borgo*, à trois lieues de *Bastia*, Mr. de Rivarola, Commissaire Général de la République, avoit ordonné de faire démolir les Masures & quelques Castines qui sont dans le Pays de *Furiani*, & aux environs de *Bastia*, afin que la campagne étant plus découverte, on fût moins exposé aux embuscades des Rebelles.

VIII. *Venise*. Mr. Bertholini, Résident de la République à Milan, a ordre de se rendre en Suisse, pour y négocier un Corps de 5000. hommes. Les Ministres dans les Cours étrangères ont ordre pareillement d'engager, à des conditions convenables, les Officiers, sans distinction de nation, qui voudront prendre parti dans les Troupes Venitiennes, qu'on a dessein d'augmenter ; ce qui joint à une prochaine promotion d'Officiers dont on a parlé, & aux préparatifs de guerre qui ne discontinuent point, on se persuade de plus en plus que le Gouvernement a dessein d'agir de concert avec l'Empereur, au cas que ce Monarque vienne à rompre avec la Porte Ottomane. Ces mesures de la République donnent beaucoup d'ombre aux Turcs : Des dépêches du Baile à Constantinople qu'on a reçu, l'annoncent,

& portent en même-tems que ce Ministre paroïssoit fort embarrassé sur la conduite qu'il doit tenir par rapport à la conjoncture présente des affaires sur lesquelles il avoit eu des entretiens secrets avec le Baron de Dahlman, Ministre de l'Empereur, avant le départ de ce dernier pour l'Armée du Grand Vizir. Un événement tel que celui qu'on va rapporter, quoiqu'indirect, ne laisse pas de donner aussi de l'embaras (ou un embaras simulé) à la République & au Baile, qui est à Constantinople.

Il y a quelque-tems que des Vaisseaux Espagnols & Maltois enlevèrent quatre Bâtimens Venitiens, sous prétexte qu'ils avoient à bord des effets appartenans à des Marchands Turcs, & à quelques Sujets du Grand Seigneur. La Porte en ayant été informée s'en plaignit hautement au Baile de la République à Constantinople, & les Ministres du Grand Seigneur lui ont fait depuis de grandes instances pour avoir ces effets, & les Turcs qui ont été faits esclaves. Le Gouvernement a insisté là-dessus pour engager la Cour d'Espagne à rendre les effets & les esclaves : Il s'est aussi adressé pour la même cause au Grand Maître de Malthe, mais sans aucun effet ; les Espagnols s'étans contentés de rendre les Vaisseaux Venitiens, sans vouloir relâcher les esclaves ni les effets des Turcs.

Ce qu'on apprend au surplus par la voye du Ministre de la République, auprès du Grand Seigneur, c'est qu'on travaille nuit & jour dans l'Arsenal de Constantinople à l'équipement de la Flotte, destinée pour la Mer noire, & qui sera composée de 40. Vaisseaux de guerre, & d'un pareil nombre de Galeres ; que Dgiannum-Codgia ayant été rapellé de son exil en Asie, étoit arrivé à Salonique, & qu'on croyoit qu'il commanderoit la Flotte qu'on doit équiper pour agir dans la Méditerranée.

Comme

Comme l'échange des Actes réciproques de Cession & de Garantie entre l'Empereur & les Rois d'Espagne & de Naples s'est fait, & qu'il a été luivi de l'évacuation de la Toscane, on ne doute plus que le Comte de Fuenclara ne se rende enfin sans plus de délai à Vienne, tout étant prêt pour son départ.

On n'a plus rien appris du différend survenu avec la Cour de Rome au sujet du Fort nommé *Gord*, dont nous avons fait mention dans notre dernier Journal.

IX. *Naples*. Tout étant réglé à présent entre cette Cour & celle de Vienne, & comme l'Empereur reconnoit l'Infant en qualité de Roi des deux Siciles, S. M. a déjà nommé un Seigneur pour aller avec caractere de son Ambassadeur Extraordinaire à la Cour Impériale; cet honneur est, dit-on, conféré au Duc de Liria. On attendoit que les choses fussent au point où elles sont, afin d'achever les préparatifs auxquels on avoit discontinué de travailler, pour les fêtes qu'on doit donner lorsque la Paix sera publiée; pour annoncer aussi le mariage du Roi qui est arrêté, sans qu'on nomme encore la Princesse qui lui est destinée; & pour ordonner également le départ des Troupes Espagnoles, qui ont dû mettre à la voile le 17. Janvier vers les Ports de Catalogne. La Cavalerie Espagnole a été demontée, & l'on s'est servi de ses Chevaux pour remonter les Régimens Napolitains.

On est pareillement dans de grandes esperances d'un prochain accommodement avec le St. Siege; car on assure que le Pape est disposé à accorder au Roi l'investiture de ces Royaumes, sur le pied que S. M. le demande, & conformément au plan qui en a été dressé à Naples. Le Cardinal Belluga est allé à *Marino* près de Rome, pour y rester jusqu'à ce que cet accommodement soit conclu: Avant de
partir

partir il prit congé du Roi & de toute la Cour ; ce qui fait juger qu'il ne reviendra plus ; & le Cardinal Aquaviva est invité à retourner aussi incessamment à Rome, afin de mettre la dernière main au même accommodement.

Le premier Janvier, après les complimens ordinaires sur la nouvelle année, le Roi nomma le Prince Barthelemi Corsini Viceroi de Sicile, & conféra en même-tems le Gouvernement de Messine au Duc de Castropignano. Le Prince Corsini n'attendoit vers la mi-Janvier que le retour du Roi qui étoit allé à Capriati prendre le divertissement de la chasse, pour se rendre à sa Viceroyauté : Il sera accompagné de Mr. Barthelemi Intieri, Florentin, que S. M. a nommé Secrétaire de Guerre en Sicile.

Malgré tous les soins qu'on prend à Naples pour y arrêter les vols & autres désordres, ils ne laissent pas d'être encore fort fréquens dans cette Capitale. Depuis peu on y a volé les franges & autres ornemens des Carrosses du Cardinal Spinelli, Archevêque, qui ont été emportés de nuit. Mais la maladie contagieuse parmi les Bestiaux a cessé entièrement dans les endroits où elle a fait le plus de ravages ; ce qui a porté le Gouvernement à expédier des ordres pour lever les barrières qu'on avoit établies sur les frontières de plusieurs Provinces, afin d'empêcher la communication de ce mal.

X. *Rome.* Les conférences sont depuis quelque tems fort fréquentes entre les Ministres du St. Siège, & elles ont pour objet principal le rétablissement de la bonne harmonie entre cette Cour & celles de Madrid & de Naples, qui paroît d'autant plus sur le point d'être fixé, qu'on a déjà envoyé un Exprimé à Naples avec des dépêches concernant l'investiture des Royaumes de Naples & de Sicile, que Sa Sainteté

teté doit accorder au Roi Don Carlos immédiatement après la publication de la Paix : Que d'ailleurs les Soldats qui ont servi de Garde au Palais d'Espagne, commencent à revenir en cette Ville, aussi bien que les administrateurs de l'Eglise Royale de la Nation Espagnole ; & que S. M. Cath. a envoyé ordre de recommencer les Bâtimens qu'on fait à cette Eglise, & qui avoient été suspendus à l'occasion des differends.

XI. Le 22. Decembre il y eut une Congrégation particulière chez le Cardinal Secrétaire d'Etat, composée des Cardinaux Corsini, Gentili, Riviera, & Pazzetti, dans laquelle, après avoir délibéré sur la renonciation faite par le Cardinal Odescalchi à l'Archevêché de Milan, il fut résolu de l'admettre, & de supplier le Pape de disposer au plutôt de cet Archevêché en faveur d'un digne Sujet. S. S. l'a depuis offert à Mr. Coiro, Gouverneur de Rome ; mais ce Prélat s'en étant excusé à cause de son grand âge, on croit toujours que le Pape conferera cette dignité à Mr. Stampa, lequel, à ce qu'on publie, ne l'acceptera point qu'il ne reçoive en même-tems le Chapeau de Cardinal.

XII. Le Cardinal Alexandre Albani, Protecteur des Etats du Roi de Sardaigne, & le Comte de Spada, Agent de Son Altesse Royale le Duc de Lorraine, communiquèrent le premier de Janvier au Pape le Mariage de S. M. Sardaignoise avec la Princesse aînée de Lorraine. L'Ambassadeur de Malthe eut le même jour une audience particulière du Sr. Pere dans laquelle il lui donna part de la mort du Grand Maître de cet Ordre, & l'informa que le Bailli Baus, natif de l'Isle de Majorque, avoit été élu Grand Maître à sa place. Il pria en même-tems Sa Sainteté d'approuver & de confirmer cette élection. Ce Ministre ; après avoir notifié le lende-

main la même chose au Sacré College, donna à ce sujet un grand repas à plusieurs personnes de distinction, & le soir il y eut des illuminations en divers endroits de cette Capitale.

XIII. Mr. Furietti ayant obtenu du Cardinal Camerlingue la permission de faire creuser à ses dépens dans la Vigne de l'Abbé Bulgarini à *Tivoli*, à l'endroit où l'Empereur Adrien avoit fait bâtir une Maison de Plaisance, à condition de garder pour lui tout ce qu'on y trouveroit; & ce Prélat, par conséquent, y ayant fait travailler, on en a d'abord tiré la Statuë d'un Centaure haute de treize palmes, faite d'une seule piece, & d'un prix incalculable pour la rareté de la pierre, & la sculpture dont le travail est exquis, & généralement admiré.

On y voit quelques vers Grecs avec le nom du Sculpteur. Cette piece d'antiquité a été transportée de *Tivoli* à Rome: On l'a mise chez le Sr. Charles Napolcono, fameux Sculpteur, qui en doit retoucher quelques endroits gâtés. Dans le même endroit l'on a encore trouvé une colonne d'une pierre rare & précieuse haute de quinze palmes, & une autre Statuë de Centaure, mais brisée.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE & en LORRAINE, depuis le mois dernier.

I. **O**uïqu'on touche, sans plus de doute, à la publication de la Paix, néanmoins le jour que se fera cette cérémonie, est encore indéterminé. L'échange des Actes de Cessions & de Garanties reciproques entre l'Empereur & les Rois d'Espagne & de Naples avec l'évacuation de la Tolcane, ont servi de prétexte pour la retarder jusqu'ici; presentement il reste celui de l'évacuation des trois Places de l'Empire qui étoient encore occupées au commencement de Fevrier par les Troupes du Roi; c'est l'unique qui paroît apporter encore quelque délai à cette publication. Mais on va le lever s'il ne l'est pas déjà, les ordres ayans été expédiés au Marechal du Bourg, Gouverneur d'Alsace, de faire retirer les Troupes qui sont en Garnison dans ces trois Places.

Cette Evacuation sera suivie de la prise de possession de la Lorraine. Il a été arrêté au Conseil du Roi qu'elle se fera dans la Ville de Nanci; que pendant la cérémonie les Troupes qui y sont quitteront leurs Postes, & se rangeront en Bataille sur la Place; qu'ensuite Mr. Chaumont de la Galaiziere qui est chargé de cette Commission, se rendra à l'Hôtel de Ville pour y prendre possession du Duché au nom du Roi, avec les formalités dont on est convenu; & qu'après cette cérémonie les Troupes reprendront leurs postes.

II. Mr. Mecheski, Grand Maréchal du Roi Stanislas,

niflas, Mr. de la Galaiziere, dont on vient de parler, & qui est son Chancelier & Garde des Sceaux, & Mr. Davigneau, Lieutenant - Général d'Auxerre, sont déjà partis pour se rendre en Lorraine, chargés des pleins-pouvoirs & instructions nécessaires, afin d'y préparer tout pour la prise de possession de ce Duché, & la reception de S. M. Polonoise, qui s'y rendra immédiatement après le départ de la future Reine de Sardaigne, dont le mariage a été notifié dans les formes au Roi par le Marquis de Stainville, Envoyé extraordinaire du Duc de Lorraine. Mr. le Commandeur de Solaro, Ambassadeur de S. M. Sardaignoise en a fait autant de la part du Roi son Maître.

III. La Princesse, Epouse du Prince Charles de Lorraine, Grand Ecuyer de France, & fille du Marechal de Noailles, est nommée pour accompagner jusqu'à Turin la future Reine de Sardaigne, & le Prince de Carignan doit l'épouser par procuration. Ce Seigneur ne comptoit se rendre à Luneville qu'à la fin de Fevrier, à cause que les superbes équipages auxquels il faisoit travailler pour cette cérémonie, ne pouvoient être prêts avant ce tems-là.

IV. Le Commandement dans les Duchés de Lorraine & de Bar est conféré au Comte de Belleisle, sous les ordres du Roi Stanislas, & le Comte d'Aubigné, doit commander sous le Comte de Belleisle dans les trois Evêchés & dans le Pays Messin. Le Comte de Montcamp est aussi nommé Colonel du Régiment d'Infanterie de la Garde du Roi Stanislas; & le Comte Ossolinski, fils du Duc de ce nom, a été créé Chevalier d'honneur de la Reine Epouse de ce Prince.

V. Il y aura bientôt une nombreuse promotion d'Officiers Généraux, & entr'autres de Maréchaux de Camp, la liste en étant déjà signée par Sa Maj.

En attendant le Comte de Lautrec, Maréchal de Camp, est fait Inspecteur Général d'Infanterie, & le Chevalier de Broglio, Chef d'Escadre, a été nommé Lieutenant-Général de la Marine. Mr. de Gentien, Capitaine de Vaisseaux, doit être fait Chef d'Escadre : Il commandera le *Fleuron* qu'on équipe à Brest, avec quatre autres Vaisseaux de guerre seulement, lesquels, pour le present ne sont plus, dit-on, destinés qu'à aller donner la chasse aux Corsaires de *Salé* qui continuent d'interrompre le Commerce. On sçait cependant que Mr. de Gentien ne doit ouvrir ses instructions qu'à 20. lieues de Brest. Ce que nous dûmes le mois passé du Comte Maurice de Saxe, Lieutenant Général des Armées du Roi, qu'il avoit quitté le service de France, n'est pas fondé. Le Roi lui a accordé depuis peu une pension de 10000. livres, & ce Seigneur étoit attendu à Paris vers la fin de Fevrier de la Cour de Dresde où il étoit allé avec congé de S. M.

VI. Lorsque le Marquis de Las Minas, Ambassadeur d'Espagne, eut sa premiere Audience particulière du Roi, comme on l'a dit le mois dernier, il étoit accompagné du Prince de la Torella, Ambassadeur du Roi des deux Siciles, & de Don Ferdinand Trivigno qui a été chargé des affaires d'Espagne. Le Roi s'entretint beaucoup avec ce Ministre sur la Famille Royale d'Espagne. Le Roi son Maître lui donne 145. mille livres d'apointemens par an, pendant tout le tems de son Ambassade, sans compter les frais extraordinaires qui lui seront remboursés. Madame son Epouse arriva à Paris le 9. Janvier au soir, avec une suite nombreuse, & alla descendre à l'Hôtel de *Luxembourg*, rue des Petits-Augustins, que le Marquis loüe 1250. liv. par mois.

Don Ferdinand Trivigno qui a fait les fonctions de Ministre d'Espagne en cette Cour, jusqu'à l'ar-

rivée du Marquis de Las Minas, en partit le 8. Février pour aller prendre possession de la Charge de Secrétaire de la Chambre des Millions que Sa Maj. Catholique lui a conférée. Lorsqu'il prit congé du Roi, Sa Majesté a fait présent à Madame son Epouse d'un Bouquet de diamans de la valeur de 12000. liv.

Deuxième
Reforme
dans les
Troupes.

VII. A l'issuë d'un Conseil que Mr. d'Angervilliers, Ministre de la guerre, tint le 3. Janvier, on expédia des ordres de la Cour, tant pour le changement des quartiers des Troupes, que pour le tems que les Colonels doivent joindre leurs Régimens, afin d'être présens à la deuxième reforme qu'on en doit faire. Les Inspecteurs Généraux de la Cavalerie & de l'Infanterie se sont rendus depuis sur les frontieres de leurs Départemens pour y proceder à cette reforme, dont l'état qui avoit été arrêté au Conseil du Roi, fut signé le 8. par Sa Majesté. En consequence on reformera cinq hommes par Brigade dans les Gardes du Corps, 50. par Compagnie dans les Mousquetaires, & 16. hommes par Compagnie dans les Gardes Françaises. Les huit premières Compagnies de la Gendarmerie seront réduites à 30. hommes chacune : Les Carabiniers, la Cavalerie & les Dragons seront réduits à 25. hommes par Compagnie, dont 5. parmi la Cavalerie seront à pied, & 10. parmi les Dragons. Les Régimens Hussars de *Ratzki* & *Berchini* seront conservés chacun à deux Escadrons de cent hommes, & celui d'*Esterhasi* à un Escadron. Les Suisses seront réduits à 18. Bataillons; & tout ce qui a été créé pendant la dernière guerre sera reformé, à la reserve du Régiment des Grisons qui est conservé à deux Bataillons de 400. hommes chacun. Les Régimens Irlandois seront réduits à 30. hommes par Compagnie, mais on augmentera leurs Régimens de deux Compagnies. Les Régimens de Saxe, la Marc, Royal-Baviere, & *Appelgriehn* seront réduits à un

Bataillon de 16. Compagnies à 40. hommes. Le Régiment d'Alsace sera conservé à deux Bataillons de 12. Compagnies chacun.

Le 17. on commença à faire la revûe des Gardes Françoises, pour proceder ensuite à la reforme. Celle des Gardes du Corps & des Mousquetaires, s'est faite ensuite.

VIII. On a publié une Ordonnance du Roi du 6. Decembre dernier, & enrégistrée au Parlement de Paris le 22. du même mois, portant reglement pour ceux qui à l'avenir obtiendront des degrés dans les Universités du Royaume. Cette Ordonnance tend à remédier aux abus qui se sont introduits dans les Possessions & Dévoluts de Bénéfices, par la trop grande facilité que quelques Universités ont à conferer, même sans examen, des degrés à des sujets ineptes, qui n'y ont pas étudié, & qui n'ont pas gardé les interstices requis.

Il paroît encore une Ordonnance qui renouvelle sous de grosses peines la défense de tous les jeux prohibés, & même les petits jeux de hazard à trois dez.

IX. Le jour de la Purification de la Vierge, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du St. Esprit s'étant assemblés vers les dix heures du matin dans le Cabinet du Roi à Versailles, S. M. tint un Chapitre dans lequel le Duc de Villeroy, le Marechal Duc de Biron, le Duc Ossolinski, & le Marquis de Monti, qui avoient été proposés dans le Chapitre tenu le premier Janvier, pour être Chevaliers des Ordres du Roi, avec le Prince Vaini Romain, furent admis, après que l'Abbé de Pomponne, Chancelier de l'Ordre, eut rapporté qu'ils avoient satisfait aux conditions portées par les Statuts. Après le Chapitre, les Postulans furent introduits dans le Cabinet du Roi où

S.

S. M. les créa Chevaliers. Le Roi qui étoit en manteau , ayant le collier de l'Ordre du St. Esprit par - dessus , se rendit à la Chapelle du Château précédé du Duc d'Orleans, du Duc de Bourbon , du Comte de Clermont , du Prince de Conti, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, du Comte de Toulouse , & des Chevaliers , Commandeurs , & Officiers de ses Ordres. Les quatre nouveaux Chevaliers en habits de Novices marchèrent entre les Chevaliers & les Officiers: Après la grande Messe qui fut célébrée pontificalement par l'Abbé de *Vienne* , Prélat - Commandeur de l'Ordre , le Roi monta sur son Trône près de l'Autel , où ce Monarque les reçut Chevaliers avec les cérémonies accoutumées.

S. M. a donné depuis le Grand Cordon de l'Ordre Militaire de St. Louis au Chevalier de Conzade , qui a été Aide - Major - Général de l'Armée d'Italie ; & le Marquis de Ravignan, Lieutenant - Général , a été fait Grand - Croix du même Ordre.

X. Nous aprenons par des Lettres particulières un événement des plus tristes , que les nouvelles publiques ont déjà annoncé. Un riche Paytan , nommé Gave du Village d'Etrope à cinq lieues de Châlons sur Saone , accoutumé à passer les jours de fêtes & Dimanches à lire les Vies des Saints , ayant lû celle de St. Erienne en présence de ses deux filles , dont l'une étoit âgée de 22. ans & l'autre de 14. , leur demanda si elles ne se trouveroient pas heureuses de donner leur vie pour le Sauveur du monde , comme avoit fait ce saint Martyr. On ne croit pas qu'elles aient répondu conformément à ce qu'un zèle fanatique lui inspiroit; cependant il n'en exécuta pas moins le cruel dessein qu'il avoit conçu dans ces momens. Ce mal
heureux-

heureux pere saisi d'un enthousiasme frénétique, prit une serpe , & commençant par sa fille ainée , lui separa la tête du corps après lui avoir fait diverses blessures, qui marquent qu'elle se défendit vigoureusement. Il sacrifia ensuite de la même maniere sa fille cadette , qu'il tira de dessous un lit , où elle s'étoit cachée dans la frayeur qui la saisit. Après cette horrible exécution, ce pere insensé mit deux lampes auprès des corps de ses deux enfans pour leur rendre les honneurs que l'Eglise accorde aux Martyrs , & brula ensuite celui de sa fille ainée, croyant augmenter par là sa gloire. Non content de cela , il vouloit aussi être du nombre de ces martyrs , & alloit se rendre à Châlons dans les prisons , esperant qu'on le feroit mourir sur le champ , si ses parens ne l'avoient forcé à prendre la fuite. Un événement de cette nature devoit inspirer à un chacun une défiance de soi soi-même , & des sentimens , quoique saints en aparence , qui sortent de la voye ordinaire.

XI. *Lorraine.* On travaille en diligence à Luneville aux préparatifs pour le départ de la Princesse Elizabeth - Therese , future Reine de Sardaigne , qu'on croit fixé au 10. de Mars , ainsi que celui de S. A. R. Madame la Duchesse Douairiere sa mere , pour se rendre à *Commerci* avec toute la Cour. On assure que le Marquis de Spada accompagnera la future Reine en qualité de Majordôme ; Mrs. de Ludre & de Ham en qualité de Chambellans ; & que la Princesse de Craon , la Marquise de Salles Brancas , & la Comtesse de Lenoncourt , seront déclarées les Dames d'honneur. Ce qui est plus certain , c'est que le Marquis de Lostange & le Baron de Battencourt sont nommés Capitaines des Gardes du Corps du Roi Stanislas de Pologne , qui n'attend que le départ de la future Reine de Sardaigne pour venir faire sa résidence à Lunéville.

On commence déjà dans ce Pays à chanter les vertus de ce Grand Prince. Voici , entr'autres , quelques vers composés à sa louange , par une personne de considération , & qui occupe une des premières Charges de Judicature. On les chante sur l'air, *Votre beauté, belle Princesse.*

DAns tes Princes que tu révères
Avoir trouvé des cœurs de peres,
Lorraine ! voilà ta splendeur.
Mais tu n'en dois pas moins attendre ;
Un grand Roi fixe ton bonheur ;
Sois, s'il se peut , encore plus tendre.

Ce Monarque connoit ton zèle,
Et qu'on te donne pour modèle
Au peuple le plus écarté :
De son Regne heureux , de ta gloire
Font éterniser la mémoire.

A U R O I D E P O L O G N E.

SIRE, quand l'esprit seul s'explique .
On tire de la Poétique
Sans peine divers agrémens :
Le Cœur y nuit quand il s'empresse :
Et ma Muse à mes sentimens
A cédé la délicatesse,

XII. S. A. R. le Duc de Lorraine s'est enfin déterminé à nommer un Sujet capable de remplir la Charge de premier Président en la Chambre des Comptes, Cour des Aides & des Monnoyes, vacante par la mort de feu Mr. le Fevre, dont nous avons parlé dans notre Journal du mois de Decembre dernier : C'est Mr. Raulin, second Président en ladite

ladite Chambre. Mr. Darmur de Mayzey, Conseiller Maître des Comptes, succédé à Mr. Raulin; & Mr. Hugo, aussi Maître des Comptes, a été nommé Commissaire de S. A. R. dans les Fermes Générales; commission qu'avoit aussi le feu premier Président le Fevre.

XIII. Messieurs du Bois de Riocourt, Maître des Requêtes; de Rennel, Secrétaire d'Etat, & le Fevre, Avocat Général, tous trois Commissaires nommés par S. A. R., partirent de Nanci le 5. Fevrier pour *Bar-le-Duc*, où ils vont faire l'extradition de ce Duché aux Commissaires de France, & relever les Sujets du Barrois du serment de fidélité. Les Baillifs & Chefs de Justice avoient ordre alors de se rendre aussi à *Bar* à ce sujet. Un Poète Latin nous donne les sept distics suivans sur ce Duché, comme ayant été le sujet de la guerre, & dont la cession a rendu la paix à l'Europe: Voici comme il s'exprime.

Sæviorat toto Mars impius orbe, nec ullam
Bellona illam liquerat ense plagam;
Causa tamen velo populis obducta manebat,
Et Barrense solum, quis reperisset, erat.
Tu motrix Belli (semper mihi patria dulcis,
Ast modo vel nusquam) tu mora pacis eras.
Ergo te propter tot mœnia, totque ruina
Gentes, atque urbes tot patuère gravi.
Te propter scythicis haud horruit arma sagittis,
Cumque Getis pacto jungere Saxo manus;
Te propter, viduâ cum matre gemente, ruentes
Ad Phaetontai vidimus arma Padi
Victores victosque simul; te denique propter
Sunt vulgata omni Bellaque Paxque solo.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Tout étant fini en Italie par l'évacuation de la Toscane, & en Empire par celle de Trèves, & des deux autres Places-d'où les François ont dû sortir vers le 15. Fevrier, comme on l'apprend au moment que nous écrivons cet Article, on n'est à présent attentif qu'à la prochaine guerre contre les Turcs qui paroît plus que jamais inévitable. On s'y prépare tout de bon, & il n'y a rien qu'on n'employe pour la soutenir avec vigueur. Les ordres sont expédiés par tout à cette effet, trois Regimens Imperiaux qui sont dans l'Empire, doivent en consequence se mettre encore en marche vers la Hongrie pour y grossir l'Armée formidable qui se trouve déjà dans ce Royaume. On continuë d'y envoyer nombre de recrues, & toutes sortes de munitions de guerre & de bouche qui se rendent à *Futask*, où l'on formera le premier Camp. En un mot, on ne peut rien ajouter aux préparatifs extraordinaires qui sont ordonnés, & auxquels on travaille en toute diligence. On a même commencé depuis peu à enlever les vagabonds & gens sans aveu qui se trouvent à Vienne & dans les Fauxbourgs. Les conférences continuënt aussi d'être très-frequentes à la Cour sur cette situation des affaires par rapport à la Turquie. Le Comte de Palfi arrivé de Hongrie y assiste regulierement; il y a été décidé que ce Général aura le Commandement en chef de l'Armée qui agira contre la Porte Ottomane, du moins quant à présent. Le Prince de Saxe-Hild-
bourg-

bourghausen est arrivé de Croatie, & le Comte de Seckendorff est attendu de Hongrie, afin d'assister aussi à un grand Conseil de guerre, où l'on achèvera de délibérer sur les opérations de la Campagne, si absolument la rupture avec les Turcs ne peut être parée. Ce dernier Général a fait remettre depuis peu aux Colonels & aux Capitaines d'Infanterie de l'Armée un nouveau Règlement contenant vingt articles avec ordre de s'y conformer pour la régie de leurs Compagnies. On sçait d'ailleurs que le Prince de Saxe-Hildbourghausen a engagé les Etats de la Croatie de fournir un certain nombre de Troupes pour agir contre les Turcs. Cette guerre a porté aussi le Pape à autoriser l'Empereur, par une Bulle qui a été affichée au Palais de la Nonciature, de lever sur les Biens Ecclésiastiques un million & six cens mille florins par an pendant cinq années consecutives, pour les employer aux Fortifications des Places frontieres en Hongrie.

II. Les Turcs qui auront tout-à-la-fois à s'opposer aux forces de l'Empereur, de la Czarine, & des Vénitiens, s'ils ne prennent enfin le parti de souscrire aux propositions qui leur sont faites par S. M. I. pour entrer dans les négociations d'un accommodement, font de leur côté, suivant tous les avis venus de Constantinople & d'ailleurs, de grands préparatifs de guerre par terre & par mer. Ils renforcent considérablement leurs Troupes sur les frontieres de Hongrie, & particulièrement celles qui composent l'Armée du Grand Vizir du côté de *Bender*, où l'on envoie aussi quantité de toutes sortes de provisions & de munitions. Ils réparent en *Bosnie* les Fortifications de leurs Places frontieres, & y font une ligne pour empêcher aux Impériaux l'entrée dans cette Province. Ils travaillent à l'équi-

*Crise de
affaires en
Turquie.*

pement de deux Flottes, dont l'une est destinée à servir dans la *Mer noire*, & l'autre dans l'*Archipel* ou dans la *Méditerranée*. Cette dernière qui sera la plus considérable, doit être commandée, ainsi qu'on l'a déjà dit, par le fameux Dgianum-Codgia, qui a été disgracié depuis quelque-tems, mais qui est rappelé, le Divan qui connoit la capacité & sa grande expérience, lui ayant déjà envoyé ordre de se rendre à son Gouvernement. On doute fort en conséquence de ces préparatifs de la Porte-Ottomane, que la commission du Baron de Dahlman, Ambassadeur de l'Empereur auprès du Grand Seigneur, qui est actuellement à l'Armée du Grand Vizir, ait quelque succès. On sçait que ce Ministre de Sa Maj. Imp. a ordre de faire les dernières tentatives pour tâcher de parvenir à ce que la Porte donne enfin les mains à une ouverture de négociations dont on puisse se promettre un accommodement entr'elle & la Russie. Mais on sçait aussi qu'il n'a pu encore obtenir du Grand Vizir une réponse cathégorique sur les propositions qu'il lui a faites. Les sentimens partagés dans le Divan dont ce premier Ministre est informé, le portent vraisemblablement à ne point se déclarer encore ouvertement; car on n'ignore pas qu'une partie des Ministres du Sultan souhaite la Paix, dans la crainte où ils sont d'être sacrifiés à la fureur du peuple, si la Campagne est malheureuse, comme ils ont sujet de l'appréhender, à cause de la jonction future des armes de l'Empereur & de la République de Venise à celles de Russie; & que l'autre partie de ces Ministres désire ardemment la guerre, comme le moyen unique d'avancer leur fortune. Ces derniers sont soutenus par les peuples qui veulent absolument tirer vengeance des Russiens, & l'emporteront, suivant toute apparence, afin d'éviter une revolte. Ainsi
l'opinion

l'opinion générale est qu'on fera la campagne prochaine, pendant laquelle on pourra, peut-être, traiter de la Paix par l'entremise de quelque Puissance. Plusieurs esprits se flattent néanmoins que la situation des affaires de *Thamas-Kouly-Kan* qu'on apprend mauvaise en Perse, pourra encore être un engagement pour les Turcs à donner les mains à un accommodement avec la Russie: Car on assure que les Troupes de ce nouveau Sophy ont été battues par celles du parti qui ne veut pas le reconnoître Roi; que la Bataille s'est donnée à deux journées d'*Isphahan*, & qu'elle a été fort sanglante.

Quoique les Ministres Ottomans affectent de publier qu'ils n'ont aucune nouvelle de cet événement, un ordre qu'on sçait avoir été donné à l'Ambassadeur nommé par le Grand Seigneur pour aller reconnoître *Thamas-Kouly-Kan* en qualité de Sophy de Perse, de suspendre son voyage, & une résolution prise ensuite au Divan de laisser sur les frontieres de Perse les Troupes qu'on en vouloit retirer; ces circonstances donnent au moins lieu de croire que de-nouveaux troubles se sont élevés en Perse, & que la Porte veut en attendre le succès avant de reconnoître *Kouly-Kan* pour Roi. Il est certain au reste qu'il s'est formé en Perse un parti considerable en faveur de l'ancien Sophy, soutenu entr'autres par la puissante nation des Tartares *Usbecks*; ce qui presentement cause autant de peine aux Turcs, qu'un événement de cette nature leur auroit procuré de joye, il n'y a que peu de mois.

L'Ambassadeur de Perse pendant son séjour à Constantinople, a également affecté d'ignorer les troubles dont on pourra, peut-être, apprendre bientôt plus de particularités. Ce Ministre du nouveau Sophy partit de Constantinople au commencement de Janvier pour retourner dans son Pays avec les presens que

que le Grand Seigneur & quelques Grands lui ont faits. Il est accompagné de deux Docteurs de la Loi, de la part de la Cour Ottomane, pour concilier les differends de Religion entre les Turcs & les Persans. Il a aussi enmené avec lui du nombre des 700. esclaves Persans dont on a fait mention le mois passé, celles d'entre les femmes qui sont les plus jeunes & les plus belles; & l'on a appris depuis que les autres esclaves tant hommes que femmes, qui s'étoient embarqués à bord d'un Bâtiment destiné pour Trébisonde, ont tous été submergés, le Vaisseau ayant fait naufrage sur les côtes d'Asie.

III. Si la guerre contre la Turquie a lieu, on a déjà vû les raisons qui portent S. M. I. pour la déclarer, dans la substance de la Lettre du Comte de Kônigsegg écrite au Grand Vizir, & insérée dans notre dernier Journal page 130. mais on sera, peut-être, curieux de voir cette Lettre en son entier, qui pour sa longueur n'a pû être rapportée le mois passé, & que voici.

Lettre du Comte de Kônigsegg, Président du Conseil de guerre de l'Empereur, au Grand Vizir.

Tout l'Univers, & la sublime Porte en particulier, a pû se convaincre par la meilleure de toutes les preuves, & par une experience de plusieurs années, que le grand objet des soins infatigables du Sérenissime & Très-Puissant Empereur des Romains, nôtre gracieux Maître, a toujours été de maintenir la tranquillité publique, ou de la rétablir quand elle étoit troublée. Depuis que la paix a été heureusement conclue à Passarowitz entre les deux Puissances, de nôtre côté on l'a observée si religieusement, qu'on n'a pas donné à la sublime Porte le moindre sujet de plainte, même

même dans le tems qu'elle se trouvoit envelopée dans une guerre difficile. C'est un des principes de nôtre Cour, que c'est manquer à la droiture, méconnoître sa gloire, &c. comme l'événement le démontre presque toujours, ses véritables intérêts, de prendre plutôt plaisir à troubler le repos de ses voisins, que de respecter les Traitez faits pour affermir les sacrés liens de la société humaine. C'est pourquoi quelles que soient les conjonctures générales, soit en Europe soit ailleurs, nous nous employerons toujours à prévenir l'effusion du sang humain; la ruine des peuples, &c. les calamitez inséparables de la guerre.

Mais les soins du Sérenissime Empereur des Romains ne se bornent point à ce qui regarde les deux Empires, ils s'étendent aussi à remplir fidèlement tout ce que demandent de lui les devoirs d'un fidèle Allié, &c. ce qui est dû à l'amitié d'un bon voisin. De sorte que tous ses soins se réunissent à concilier de manière toutes ces différentes obligations, qu'elles ne se traversent pas réciproquement.

L'Alliance perpétuelle conclüe en 1726. avec la Sérenissime & Très-Puissante Autocratrice de toutes les Russies, alors glorieusement regnante, ne portoit préjudice à personne, d'autant qu'elle n'avoit d'autre but & n'en a encore d'autre, que la défense mutuelle de Parties Contraintes. En conséquence tant avant les derniers troubles arrivés dans la Chrétienté, que depuis qu'ils ont été calmés par la miséricorde de Dieu, l'Empereur des Romains n'a rien négligé pour la conservation de la paix entre les Puissances Alliées ou amies. Les efforts qu'on a faits &c. les mouvemens qu'on s'est donnéz à cette fin, sont tels que nous n'en voulons point d'autre témoins que la sublime Porte même.

Depuis long tems le Ministre Imperial, résident à Constantinople, n'y a pas travaillé avec moins de

zèle, qu'aux intérêts de sa propre Csur. On lui a envoyé jusqu'à trois fois les pleins-pouvoirs nécessaires pour faire les fonctions de médiateur. La sublime Porte ne sçauroit disconvenir des courses ennemies, du massacre des innocens, des dégats faits dans les Provinces frontieres, de l'enlevement de plusieurs mille prisonniers, & des autres violences qui accompagnent ordinairement la guerre, & qui ont été exercées très souvent dans les Provinces de Russie, après la conclusion de la paix perpetuelle entre les deux Puissances. Nous avons redoublé pendant plusieurs années nos instances, afin de les arrêter parce, qu'elles ne laissoient aucunes bonnes suites à esperer; mais on n'a point fait attention à nos sollicitations, ou si on l'a fait, on ne s'y est pas conformé.

Vôtre Excellence dit très-bien qu'il ne faut pas d'abord prendre les armes pour chaque excès que des particuliers peuvent avoir commis sur la frontiere, sans autorité publique & sans le consentement du Maître, & qu'il faut auparavant tenter les voyes de douceur, afin de redresser ces excès. La Russie a suivi ce principe, comme le fait voir la modération avec laquelle elle en a agi pendant plusieurs années. Mais il faut qu'il y ait des bornes à toutes choses. Plus grands étoient les dégats faits dans les Provinces de Russie, plus sa modération a éclaté; & plus elle en a porté ses plaintes à la sublime Porte, plus il convenoit de s'entendre avec ceux qui ne souhaitoient que la paix, afin de donner à cette Puissance une satisfaction convenable, pour les dommages inestimables qu'elle a soufferts, & à aviser aux moyens de l'en garantir à l'avenir. C'étoit-là le but des remontrances, exhortations & instances de l'Empereur des Romains, en un mot de tous ces bons offices que Sa Maj. Imp. a employez avec tant de sincerite. Mais je laisse à juger à V. Exc. si on devoit avoir la même opinion

opinion de la Porte, quand on voyoit que dans les Etats de sa Domination on vendoit publiquement, malgré les protestations des Russes, le butin & les prisonniers faits sur eux, & qu'on recompensoit même les auteurs de ces excès au lieu de les punir. V. Exc. assure dans deux de ses Lettres que les Tartares, Cosaques &c. sont des peuples sans foi, & par-là elle tâche d'excuser toutes ces violences, qui mettoient la Russie dans la nécessité de prendre les armes. Mais V. Exc. n'ignore pas qu'une grande partie des mêmes Barbares, qui ont fait des courses dans les Provinces Russiennes, étoient des Troupes actuellement au service de la Turquie. Supposons cependant que cette particularité puisse être revuquée en doute; comment la sublime Porte pouvoit-elle prétendre, qu'on accordât le passage par des Provinces amies à 8000, hommes de Troupes sans discipline? comment ce passage pouvoit-il se faire sans la ruine de ces Pays? Ou bien comment pouvoit-on se flater que les dégats qu'on avoit tant de raison d'appréhender, seroient prévenus par de nouveaux ordres, après les avoir si long-tems sollicités sans le pouvoir obtenir, & cela d'autant moins que V. Exc. déclare elle-même, qu'il n'est point dans le pouvoir de la Porte de tenir en bride une Nation Barbare, qui ne reconnoît ni loix ni ordres? On peut ajouter à cela que le commandement de ces Troupes étoit confié à celui-là même, qui, de l'aveu de la Porte, étoit l'auteur de tous les ravages faits auparavant.

Nous avons fait à ce sujet toutes les remontrances convenables d'assez bonne heure, mais elles n'ont produit aucun effet, non plus que celles des autres Puissances; & les raisons qu'on en a aportées ne répondoient en rien au zèle qu'on témoignoit d'ailleurs. Il étoit aisé à prévoir que ce passage ne seroit rien moins que sans dommage, & conforme au Droit des

gans, & quand on l'eut entrepris par la force, notwithstanding les protestations solennelles de la Russie, que ce seroit-là l'ouvantcoureur des événemens qui l'ont suivi. Il est vrai que ce passage a été fatal à celui qui l'avoit conseillé à la sublime Porte, mais comme celui-ci n'a été dépoüillé de sa dignité qu'après que les choses ont pris un mauvais tour, quoiqu'on n'eût pas manqué de moyen de le faire plutôt, on ne sauroit recevoir sa déposition pour une réparation suffisante, pour tant de dommages qu'il a causez, par ses mauvais conseils, aux Alliés de l'Empereur des Romains. La nécessité que V. Exc. allégué pour excuser un passage si extraordinaire, ou pour mieux dire une invasion si manifeste, ne sauroit non plus lever les justes griefs desdits Alliés, d'autant que cette nécessité n'étoit pas telle, que les Puissances voisines & amies, dussent essuyer les ravages qui marchent par tout sur les traces des Tartares.

La Sérenissime & Très-Puissante Autocratrice de toutes les Russies ne pouvoit donner de plus grandes preuves de son désir sincere pour la conservation de la paix, qu'en demandant comme elle l'a fait d'être comprise dans le Traité de paix qu'on concluroit avec la Perse. Mais la sublime Porte étoit très-éloignée d'être dans les mêmes dispositions, comme nous en sommes très-convaincus par plusieurs preuves incontestables qui nous ont été communiquées. Aussi l'on ose dire, que la nécessité sur laquelle la Porte se retranche; n'étoit que l'effet de son éloignement pour la paix, car pour peu qu'elle en auroit souhaité une solide & générale, il auroit été alors très-facile de régler toute cette affaire. C'est pourquoi la Cour de Russie ayant été informée par le Souverain de Perse, que le dessein de la Porte étoit de tomber ensuite avec toutes ses forces sur la Russie, celle-ci s'est trouvée dans la nécessité de songer à sa conservation.

au lieu d'écouter nos exhortations pacifiques.

Nous le dirons franchement & sans détours ; ce n'a été qu'avec beaucoup de surprise que nous avons appris les desseins mal intentionnez de la sublime Porte. Les raisons pourquoi elle refusoit de comprendre la Russie dans la paix avec la Perse, se manifestent clairement dans les ordres envoyez au Commandant en chef des Troupes Ottomanes dans ces Pays-la, & le contenu de ces ordres est bien différent de celui des Lettres, que V. Exc. a écrites au feu Prince Eugene, nôtre prédécesseur & à nous-même. Ces ordres ne respirent rien de pacifique à l'égard de toutes les Puissances Chrétiennes sans exception, & nous développent une toute autre raison, que nous ne souhaiterions de la durée de la paix. La tranquillité parmi les Princes Chrétiens avoit été rétablie long-tems avant que ces ordres fussent expédiés, & par conséquent on n'en pouvoit emprunter aucunes couleurs pour pallier la haine contre les Chrétiens, & empêcher qu'on ne s'aperçût qu'elle n'a d'autre objet que ce qui réunit des Princes qui font profession de la même Religion. Cependant cela ne nous empêcha pas de travailler avec le même zèle & la même droiture que ci-devant, au sçu & du consentement de la Russie, à éteindre la guerre qui venoit déjà de s'allumer. Car c'est-là une des premières qualités d'une alliance qui tend à la défense réciproque des Parties Contractantes, de tenter les voyes de douceur pour procurer à la partie lezée une satisfaction convenable & une sûreté suffisante, avant de prendre les armes pour la secourir. Et quoique ces desseins ennemis fussent pleinement découverts, cependant le désir constant de l'Empereur pour la paix l'a emporté sur la considération de tous les avantages qui se presentoient, Sa Maj. Imp. aimant mieux négliger l'occasion de pourvoir à sa propre sûreté

que de troubler celle d'autrui. A cette fin on a envoyé jusqu'à trois fois des Pleins-pouvoirs au Résident Imperial à Constantinople, & on l'a revêtu du caractère d'Ambassadeur, afin d'employer avec d'autant plus de poids les bons offices de Sa Maj. pour une fin si salutaire. Votre Exc. n'ignore pas, qu'il n'est point de mesures qu'on n'ait prises, afin d'amener à une heureuse fin l'ouvrage confié à ses soins. Nôtre zèle à cet égard étoit même si marqué, qu'il devenoit suspect à la Cour de Russie, & qu'elle en prenoit occasion de remontrer avec d'autant plus de force, que les bons offices de Sa Maj. Imp. ayant été employez pendant plusieurs mois sans aucun succès, la sûreté commune se trouvoit d'un jour à l'autre en plus grand danger, & qu'il étoit tems que Sa Maj. s'acquîtât de ses devoirs d'Allié de la Russie. La sublime Porte ne sçauvoit disconvenir, qu'on lui a déclaré plus d'une fois dans les termes les plus clairs & précis, que si les bons offices que Sa Maj. Imp. a offerts aux parties belligerantes, ne produisoient pas l'effet désiré, après s'être acquitée de ses devoirs de ce côté-là, elle seroit obligée de s'acquitter avec la même vigueur des autres obligations d'un fidele Allié. Les liens de l'amitié & des alliances sont également sacrez, & comme il faut d'abord tâcher de remplir les devoirs de celle-ci & de celle-là quand ils peuvent se concilier, il faut de même, quand ils ne sont pas sociables, que l'équité & la justice décident du parti qu'il convient de prendre.

Telle a été & telle sera toujours la règle de toutes les démarches & résolutions du Sérenissime Empereur des Romains, nôtre très-gracieux Maître. Il ne renoncera jamais le premier à l'amitié de la Porte, mais rien ne sera non plus capable de le séparer de la Sérenissime & Très-Puissante Autocratrice de toutes les Russies. L'alliance qui subsiste entre Lui & Elle

ne tend aucunement au préjudice de la Porte ni d'aucune autre Puissance. Son unique but est la défense reciproque des deux Parties Contractantes. Si du reste V. Exc. se flate peut-être de dissoudre ces liens salutaires, qui les unissent l'un à l'autre, je la prie d'être persuadée qu'elle se trouvera trompée dans son esperance. Elles les resserreront au contraix à proportion de la persuasion où elles sont, que la Porte Ottomane n'a d'autres vûes que de tourner toutes ses forces, tantôt contre un Prince Chrétien de ses voisins, tantôt contre un autre. Ce sont-là leurs véritables & invariables dispositions, dont la sublime Porte ne peut cependant prendre ombrage avec raison, parce qu'elles tendent moins à nuire à qui que ce soit, qu'à mettre leurs frontieres à couvert d'insultes.

Nous sommes entrez à dessein dans ces détails, afin que l'origine du mal étant découvert, on puisse y remedier plus aisément. Le tems est très convenable. L'hiver qui ferme le théâtre de la guerre ouvre celui des négociations. La Sérenissime & Très-Puissante Autocratrice de toutes les Russies, est très-disposée à la paix, pourvû qu'on lui donne une juste satisfaction pour le passé, & des sûretes convenables pour l'avenir. La demande ne doit pas paroître déraisonnable à la sublime Porte, si elle veut bien se mettre à la place de la Russie. Car supposons pour un moment, que les Provinces qui apartiennent incontestablement à la Turquie, ayent été envahies pendant plusieurs années par les Cosaques, Kalmouchs & autres Nations de la même clique; que ces Barbares en ayent enlevé plusieurs mille Habitans, pillé & brulé un grand nombre de Villages, & même saccagé des Villes & des Provinces entieres: Que toutes les plaintes des Turcs, à ce sujet, n'ayent produit aucun effet: Que les auteurs de ces violences au lieu d'être punis par la Russie en ayent été recompensez: Supposons qu'une

qu'une puissante Armée de ces Barbares, commandée par le Prince, qui auroit commis les hostilités précédentes, soit entrée au scû & du consentement exprés de la Russie, dans les Provinces de la Turquie, nonobstant les protestations de la Porte, & y ait causé des dommages inexprimables. Supposons enfin que non seulement on ait refusé aux Turcs les moyens de parvenir à la paix, dans laquelle ils doivent être compris, mais qu'il y ait aussi nombre d'indices manifestes, que la Russie ne veut plus vivre en paix avec ses voisins. Je demande maintenant, les choses se trouvant telles qu'on les suppose ici, si Vôtre Exe. ne seroit pas d'avis, que la Porte auroit droit de demander non-seulement satisfaction, mais aussi des sûretés convenables contre de pareilles entreprises à l'avenir ? Ce que nous souhaitons donc pour nous-même, il ne faut pas le refuser aux autres. Le Sérénissime & Très-Puissant Empereur des Romains, naturellement accoutumé à peser toutes choses au poids de l'équité, n'auroit jamais refusé dans ce cas d'appuyer la demande de la sublime Porte. Ainsi il est aisé à voir, si comme allié de la Russie, il peut maintenant s'excuser de la secourir de toutes ses forces.

Il dépend de la sublime Porte d'empêcher qu'on n'en vienne à cette extrémité. Nous souhaitons sincèrement & ardemment qu'elle le fasse, & cela uniquement, afin qu'on voye d'autant plutôt la fin des calamitez qui ont accoutumé d'accompagner la guerre. Afin donc que le Sérénissime & Très-Puissant Empereur des Romains, après avoir jusqu'ici inutilement employé ses bons offices pour le rétablissement de la tranquillité, ne remplisse pas moins dans toute leur étendue les devoirs d'un fidele allié, que ceux d'un bon ami & voisin, il ne s'adresse plus maintenant à la Porte en qualité de médiateur, mais en qualité
d'allié

d'allié de la Russie, & en consequence comme Partie Contractante de la paix, qu'on espere de conclure pendant cet hiver, en déclarant cependant solennellement, qu'il ne souhaite pas d'étendre les bornes de ses Etats, mais seulement de prolonger les Traitez. & de confirmer tout ce qui peut contribuer à l'affermissement de l'amitié entre les deux Empires. Nous nous flatons que la sublime Porte agréera tout ceci avec d'autant plus de plaisir, que Vôtre Excellence dit très-prudemment, selon sa coutume, dans la Lettre qu'elle a écrite à nôtre prédecesseur, qu'il est de la véritable amitié, de songer à la continuation de la paix avant que le tems stipulé pour sa durée soit expiré. En consequence il sera très-aisé de prévenir de plus grands désastres, & des fruits désirés, dont les Peuples jouiront par le rétablissement de la paix & de la tranquillité publique, perpétueront la gloire & la renommées de Vôtre Excellence. Je suis du reste &c.

Le 2. Fevrier la Cour expédia un Exprés au Baron de Dahlman avec ordre de faire les derniers efforts auprès du Grand Vizir afin d'obtenir sur cette Lettre du Comte de Königsegg une reponse positive.

IV. Un autre Exprés de la Cour de France arriva le 25. Janvier à Vienne avec avis que S. M. T. C. avoit expédié les derniers ordres aux Commandans des Fortetelles de l'Empire, de les remettre aux Troupes Imperiales avant le 15. Fevrier. Mr. du Theil reçut en même-tems un Exprés avec les mêmes avis, & ce Ministre, après une conference avec ceux de l'Empereur, a dépêché un Courier à Philipsbourg, & à Kehl; d'où l'on a appris depuis que l'évacuation de ces Places & de la Ville de Treves alloit s'effectuer.

V. Le Comte de Canale est arrivé à la Cour avec caractere de Ministre Plénipotentiaire du Roi de

de Sardaigne ; & le Comte de Fuenclara est attendu de Venise en qualité d'Ambassadeur d'Espagne. Le Colonel de Berenclau est parti au contraire de Vienne pour Petersbourg , chargé d'une Commission de S. M. Imp. On dit qu'il porte avec lui la liste des Regimens qui sont actuellement en Hongrie.

VI Sur la fin de Janvier on commença dans toutes les Eglises de Vienne , par ordre du Cardinal Archevêque , des prières publiques pour demander à Dieu qu'il lui plaise d'accorder une heureuse délivrance à la Sérénissime Archiduchesse Epouse du Duc de Lorraine , qui approchoit du terme de sa grossesse. Et au moment que cet Article alloit passer sous la presse , on a eu la nouvelle de l'accouchement de S. A. R. qui a mis heureusement une Princesse au monde. Le Comte de Plettenberg , nommé Ambassadeur de l'Empereur à Rome attendoit , dit-on , cette délivrance pour se rendre à Rome , afin d'en donner part en même-tems au Pape.

VII. On vient d'apprendre la mort de l'Evêque d'*Augsbourg* , frere de l'Electeur Palatin ; & depuis cette nouvelle l'affaire de la succession de *Bergue* & de *Fuilliers* , a commencé à devenir plus serieuse. On tient à ce sujet des conférences au Palais Impérial , dont il ne parvient rien à la connoissance du public.

VIII. *Ratisbonne*. On a reçu ici un Rescript de l'Empereur , par lequel ce Monarque donne son approbation aux résolutions prises par le Cercle de Franconie concernant la diminution des Espèces de l'Empire ; & l'on est convenu dans l'une des dernières Assemblées de la Diète , d'un projet pour régler ces Espèces : Il est fort ample , & l'on n'attend que le retour de quelques Ministres absens pour

pour mettre la dernière main à cette affaire.

Quant à l'Electeur de Baviere, que le décret fait au sujet de ces especes à Augsbourg, a porté à interdire en partie le commerce entre les Sujets & les Habitans de cette Ville Imperiale, S. A. Ser. Electorale ne veut point encore lever la défense qu'elle a faite à cette occasion non-obstant, le Rescript Imperial que les Augsbourgeois ont obtenu de la Cour de Vienne en leur faveur. * Comme cette defense regarde, sur tout, les vivres & provisions, S. A. E. prétend qu'il suffit qu'elle permette aux Habitans d'Augsbourg d'en venir acheter dans les Etats, & qu'on ne peut pas la contraindre à ordonner à ses Sujets de les y porter eux-mêmes.

IX. Les Troupes Impériales destinées à reprendre possession de *Philipsbourg* & de *Kehl*, ont été détachées des Garnisons de *Fribourg* & de *Brissach* vers le milieu de Janvier, & sont allés cantonner dans les villages aux environs de *Philipsbourg* que les François devoient évacuer le 15 Fevrier. Le Lieutenant-Colonel *Shelling*, Commissaire de l'Empereur, est allé, en attendant, faire un tour à *Sturgard* pour communiquer au Duc de *Wirtemberg* quelques difficultés survenues entre lui & les Commissaires de France, & demander à S. A. S. de nouvelles instructions à ce sujet. Comme ces difficultés n'étoient pas de nature à différer l'évacuation des deux Forteresses, on doit actuellement être persuadé qu'elles ont été remises aux Impériaux. L'évacuation de *Treves* se fit le 8. Fevrier, que le Comte d'*Aubigné* remit cette Place à un Détachement de trois cens hommes de Troupes de l'Electeur

* Ce Rescript se trouve en substance dans le *Journal*, page 128.

arrivé pour cet effet de Coblentz, & ayant à leur tête le Baron de Hochfeld, qui en a été déclaré Gouverneur par S. A. Ser. Electorale.

On apprend du *Haut-Rhin* qu'en conformité des ordres de la Cour de France, le Marechal du Bourg, avoit fait démolir toutes les fortifications que les François avoient faites pendant la guerre en deçà du Rhin, un grand nombre de Paysans ayant été commandés pour y travailler par corvées.

*Chapitre
de l'Ordre de
St. Hubert.*

X. *Palatinat. Manheim. S. A. Electorale, Grand Maître de l'Ordre de Saint Hubert*, ayant fait une Convocation générale de tous les Chevaliers de l'Ordre, tint le 2. Fevrier un Chapitre, & créa Chevaliers de cet Ordre le jeune Prince d'Ulingen, le Prince Lubomirski, le Baron de Burscheid, Grand Ecuyer de l'Electrice douairiere, & le Baron Charles de Sickingen, Conseiller du Conseil Privé & Vice Grand Ecuyer. Les Princes d'Ulingen & de Lubomirski étans absens, le premier fut représenté par le Comte de Blanckenheim, & le second par le Comte de Schauberg. La Dignité de Grand Aumônier a été perpétuée dans ce Chapitre à Messieurs les Abbés de *St. Hubert*. A l'issuë de cette Cérémonie, l'Electeur revêtu du Grand Collier de l'Ordre, & accompagné des Chevaliers, se rendit à la Chapelle du Palais qui étoit magnifiquement ornée, y ayant un Autel d'argent massif que S. A. Ser. Electorale a fait faire depuis peu, & dont les ornemens sont des plus superbes, une Remontrance, & une Mitre garnie de diamans & autres pierres précieuses, le tout estimé plus de 400000. écus. Après la distribution des cierges, l'Electeur assista à la Grande Messe, celebrée pontificalement par Mr. l'Abbé de *St. Hubert*, qui fit aussi la cérémonie de bénir le nouvel Autel d'argent

d'argent. Ce Prélat a depuis été gratifié par S. A. Electorale de divers presens considerables, & entre'autres, d'une Croix, d'une Medaille, & d'une Bague, le tout garni de diamans & de pierres precieuses. La fête fut terminée par un splendide Repas donné par l'Electeur, auquel ce Prince, Mr. l'Abbé de St. Hubert & tous les Chevaliers se trouverent. On a caché jusqu'au 3. à S. A. E. la mort de l'Evêque d'Augsbourg son frere, pour ne point troubler la fête de l'installation des nouveaux Chevaliers. Par cette mort le carnaval est fini à la Cour qui en a pris le deuil.

On a parlé le mois passé du Reglement qui étoit sur le tapis au sujet de la succession de *Fuilliers* & de *Bergue*; mais on est informé que la Maison Electorale de Saxe, bien loin de céder ses prétentions sur ces Duchés, est dans la ferme résolution de les soutenir quand le cas y écherra.

XI. *Hambourg*. Ensuite de diverses Assemblées du Conseil & de la Bourgeoisie sur la demande de la somme de 120. mille florins que l'Empereur a faite à cette Ville pour des arrérages des mois Romains; le Magistrat a fait faire à la Cour de Vienne de fortes instances pour la supplier de l'exempter de ce paiement; & l'on attend presentement avec impatience la réponse de cette Cour.

On apprend du *Mecklenbourg* que le Duc Chrétien-Louis, Administrateur de ce Duché, a reçu un Réscript de Vienne, par lequel l'Empereur approuve le rétablissement du Haut-Tribunal & de la Cour de Chancellerie que ce Prince a fait depuis peu à *Schwerin*.

XII. La Cour Polonoise continuë son séjour en Saxe, sans qu'on sçache quand elle retournera à Varsovie. On n'en apprend rien d'intéressant, non plus que de celle de *Berlin*, si ce n'est que S. M. Prussienne

Prussienne vient de créer quatre nouveaux Bataillons de garnison de 800. hommes chacun, & qu'elle les a donnés aux Majors - Généraux de Lack & de l'Hôpital, & aux Colonels d'Arbaud & Natalis. Ces trois derniers sont François de Nation.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & RUSSIE, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. Il n'y a point d'instances & de représentations que le Kan des Tartares & le Bacha de Choczim ne continuent de faire au grand Général de l'Armée de la Couronne pour le tenir éloigné de favoriser en quoi que ce soit les Moscovites. Outre celles dont nous avons déjà fait mention dans nos derniers memoires, trois Députés de ces deux Princes se sont rendus sur la fin de Decembre à *Niemirov* auprès du Grand Général & lui ont représenté de vive voix combien il est important à la République d'empêcher qu'aucunes Troupes Russiennes ne passent les frontieres du Royaume, afin de ne pas attirer en même tems les Turcs & les Tartares. Ils l'ont assuré aussi que ni le Kan des Tartares, ni le Grand Vizir ne permettraient point non plus à leurs Troupes qu'elles fassent des courses sur le Territoire de la République avec laquelle ils souhaitent d'entretenir une parfaite intelligence. Le grand Général doit, suivant divers avis, avoir répondu à ces Députés que la République ne s'ingérerait en aucune maniere dans la guerre des Turcs avec les Russiens, & qu'en consequence de cette neutralité on observeroit de ne donner aucun sujet

sujet d'ombrage aux deux Empires.

II. Les Haymadakis, ou Cosaques vagabonds, qu'on croyoit entièrement dispersés depuis la défaite de plusieurs de leurs bandes, reparoissent de nouveau sur les frontieres en aussi grand nombre que ci-devant, & l'on est informé qu'ayant pris dans une embuscade deux Officiers Polonois, ils les avoient pendus sur le champ, en représailles de ce qu'on avoit aussi pendu quelques-uns de leurs Soldats. On a bien envoyé derechef des détachemens à leurs trouffes, mais on n'a aucun avis certain qu'ils les ayent atteints; le Grand Général est contraint en consequence, d'ajouter de nouvelles mesures à celles qu'il a déjà prises pour purger les frontieres de ces voleurs.

III. Vers le milieu de Decembre deux Princes Tattares s'étans refugiés dans ce Royaume, se rendirent auprès du Grand Général, & lui demanderent un azyle qu'il leur accorda. La Porte Ottomane & la Russie n'ont point tardé de reclamer avec beaucoup d'instance ces deux Princes; & le Ministre qui réside à Varsovie de la part de cette dernière Cour, s'est même adressé pour cet effet au Primat: Mais Sa Grandeur lui a répondu que comme la République avoit résolu de garder une exacte neutralité, il n'étoit pas en son pouvoir ni en celui du Grand Général de rien décider sur cette affaire, & qu'il falloit s'adresser directement au Roi.

Cet incident ne laisse pas de causer de l'embaras au Gouvernement, par la nécessité où il se trouve de donner du mécontentement à l'une ou à l'autre Puissance, ou peut-être, à toutes les deux à la fois.

Un autre nœud de difficulté est aussi actuellement à trancher: Il est survenu avec la Cour de Rome au sujet des Abbâyes vacantes de ce Royaume. Le

St. Siege refuse d'expédier une Bulle d'approbation de l'accommodement conclu à ce sujet entre le Nonce de Sa Sainteté & le Palatin de *Sandomir*. On ignore le sujet du refus de cette Bulle, cependant on est dans l'opinion qu'on fera encore plusieurs démarches avant d'en obtenir l'expédition.

IV. On ne parle plus en Pologne de la disposition du Duché de Courlande, que nous dûmes être sur le tapis il y a deux mois; ce qui fait croire qu'on pourra bien attendre le décès du Duc Ferdinand avant de procéder à l'élection d'un nouveau Duc. Ce Prince a fait demander au commencement de Janvier une escorte au Grand Général pour se rendre dans son Duché, où il a dessein d'aller finir ses jours.

R U S S I E.

I. La ferme résolution de cette Cour de ne faire aucune avance pour un accommodement avec les Turcs & les Tartares, ainsi qu'il a été décidé dans le Conseil, décide également sur la continuation de la guerre, & force enfin les Ministres d'Angleterre & d'Hollande à se délasser de leurs sollicitations; tandis que le Comte d'Ostein, Ministre de l'Empereur, confere avec assiduité & concerte avec ceux de la Czarine les opérations de la Campagne prochaine. Le Plan en est déjà autant que réglé, & en conformité, on doit assembler vers le *Dnieper* la plus grande partie des Troupes réglées, pour agir de ce côté-là contre les Infidèles, & les engager à en venir à une Bataille, pendant qu'on fera attaquer la *Crimée* par tous les Cosaques & Kal-mouchs soutenus d'un corps de 12. à 15. mille hommes de Troupes réglées, l'expérience ayant fait connoître que les premiers sont les plus propres à aller chercher les Tartares jusques dans leurs retraites les plus cachées.

II. Ces opérations ont été en partie résolûes en présence du Général Munnich revenu à Petersbourg le 4. Janvier. Il eut l'honneur de rendre d'abord ses respects à la Czarine, dont il fut mieux reçu que divers esprits ne se l'étoient imaginé, Sa Majesté lui ayant témoigné qu'elle étoit fort satisfaite de sa conduite dans les opérations de la dernière Campagne. Le 14. ce Général presenta à la Czarine douze Drapeaux Turcs & une Queue de Cheval pris pendant cette Campagne. Mr. Wiesniakow, qui a été Ministre de cette Souveraine à Constantinople, en est aussi de retour depuis quelques jours.

III. Outre les préparatifs déjà faits pour pousser la guerre avec vigueur, on continuë à travailler sans relâche à ceux de l'Armement naval, qui consistera en quantité de Galeres, Prames, & plus de mille Bâtimens plats à rames, & tels que les Cosaques de Zapor employent dans leurs courses, comme on l'a déjà dit le mois dernier. Tous ces Bâtimens formeront une Flotte considerable avec laquelle il ne sera pas difficile de reprendre la conquête de la Crimée, en l'attaquant par Mer & par Terre. Comme on a observé d'ailleurs que les chutes d'eau dans le Dnieper lui donnent assez de profondeur pendant deux mois du Printems pour que les Bateaux plats y puissent passer avec facilité, on en profitera vraisemblablement pour les envoyer par cette Riviere dans la Mer-noire, d'où ils pourront se rendre avec des Troupes, munitions & vivres en Crimée, sans rien craindre de la part des Vaisseaux de guerre que la Porte-Ottomane y enverroit, parce que les bords de cette mer sont navigables, non-seulement du côté de Koflow en Crimée, mais même jusqu'à l'embouchure du Danube, & que les Vaisseaux de guerre ne peuvent s'approcher

de ces bords qu'à la portée du Canon. Quant-à-
 present il n'y a presque point de jour qu'on ne
 fasse partir pour l'*Ukraine* quelques traîneaux char-
 gés d'ancres, cordages, & autres attirails de Vais-
 seaux. On a aussi envoyé vers le milieu de Janvier
 plusieurs Officiers avec 1100. Matelots à *Veronitz*
 & à *Brensk*.

IV. On ne paroît pas inquiet à Petersbourg de
 la Paix que *Thamas-Kouly-Kan* a conclû
 avec la Porte - Ottomane, non plus que d'une Al-
 liance offensive & défensive dont on assure qu'elle
 a été suivie; car on est persuadé que ce nouveau
Sophy est d'autant moins en état de s'emparer des
 Places qui confinent à la Perse, qu'il est
 actuellement occupé à soumettre ceux de son Ro-
 yaume qui par un principe de Religion refusent
 de reconnoître pour leur Souverain tout Prince qui
 n'est pas du sang de leurs anciens *Sophis*; que
 d'ailleurs une espece de désert, & des défilés inac-
 cessibles séparent les deux Empires.

V. On a avis des frontieres que le Grand Vizir
 a mis 15000. hommes en garnison à *Ockzakow*,
 12000. à *Bender* & 10000. à *Choczim*. Voici
 d'autres avis d'un avantage considerable remporté de
 nouveau par *Donduck-Ombo*, Général en Chef
 des *Kalmouchs*, sur les *Tartares du Cuban*.

„ Ce Général s'étant joint le 30. Novembre
 „ dernier près de la petite Riviere *Ergoliks* aux
 „ Cosaques commandés par les deux *Starschines*
 „ du *Don Krasnoschokoff* & *Jesremoff*, & sçachant
 „ que les *Tartares du Cuban*, sur-tout ceux de
 „ *Skisculi*, qui peuvent mettre 20000. hommes en
 „ Campagne, s'étoient retirés vers la Riviere de
 „ *Cuban* pour y faire paître leurs Bestiaux, il fit
 „ reconnoître par un Détachement considerable de
 „ Cosaques, les postes avancés où ils s'étoient avan-
 „ cés.

22 rageusement retranchés sous les ordres de cinq
 22 de leurs Murfes. Ces Cosaques y arrivèrent
 22 de nuit. Ils mirent d'abord pied à terre, & atta-
 22 quèrent avec vigueur les retranchemens des
 22 Tartares. Ceux-ci se défendirent de même,
 22 mais ayant été forcés on en passa un grand nom-
 22 bre au fil de l'épée avec quatre de leurs Murfes.
 22 Le cinquième fut fait prisonnier.

22 Les Cosaques, après cette expédition, rejoin-
 22 gnirent Donduc-Ombo qui partagea ensuite son
 22 Armée en divers Corps, pour attaquer les enne-
 22 mis de tous côtés. Ces Corps parcoururent tou-
 22 tes les Contrées le long de la Rivière de *Cuban*
 22 depuis *Elankecku* jusqu'à la mer, exterminèrent
 22 entièrement les Tartares de *Skiskuli*, détruisirent
 22 leurs Habitations, s'emparèrent de la Ville de *Ka-
 22 pyl*, Résidence ordinaire du Sultan de *Cuban*, & y
 22 firent un butin considérable.

22 Cette course des Kalmouchs & Cosaques dura
 22 depuis le 4. jusqu'au 14. Decembre. Les Tar-
 22 tares qui en fuyant avoient espéré de se sauver,
 22 se sont noyés dans la Rivière de *Cuban*, à cause
 22 qu'elle étoit extraordinairement enflée, & que
 22 ses bords étoient glacés. Comme l'attaque s'est faite
 22 en divers endroits, on n'a pu déterminer le nom-
 22 bre de ceux qui ont été tués ou se sont noyés,
 22 mais il ne peut être que bien considérable puis-
 22 qu'on a fait prisonniers plus de 10000. femmes
 22 & enfans. Les Kalmouchs & Cosaques ont fait
 22 dans cette expédition (s'il n'y a rien à rabat-
 22 tre, non plus que dans le nombre des prisonniers)
 22 plus de 20000. Chevaux, & une quantité innom-
 22 brable de Bêtes à cornes, Moutons &c. ce qui
 22 fait avancer qu'il n'y a point d'exemple qu'on
 22 ait encore fait en si peu de tems un si grand
 22 butin. Donduc-Ombo est resté avec ses Kal-

„ mouchs & les Cosaques sur le bord du *Cuban*,
 „ pour passer cette Riviere aussi-tôt qu'elle sera
 „ glacée, & exterminer également les Tartares
 „ qui sont de l'autre côté.

C'est là une relation qu'un Exprés dépêché par Jefremoff, Starchine du *Don*, apporta le 7. Janvier à Petersbourg, avec une Lettre de Donduc-*Ombo*, dont voici la traduction.

Conformément aux ordres que V. M. I. m'a envoyés pour entreprendre une nouvelle expédition contre les Tartares du *Cuban*, je me suis mis en marche avec toutes mes Troupes conjointement avec les Cosaques du *Don*, sous les ordres des Starchines *Krofnoschokoff* & *Jefremoff*. Au retour d'un parti considerable de Cosaques que nous avions détaché pour aller reconnoître les Tartares, nous apprîmes qu'on pouvoit les attaquer avec succès. Nous marchâmes là dessus droit aux ennemis, & les ayant attaqués par divers endroits, nous fîmes main basse sur tous ceux qui se rencontrèrent. Leurs Habitations ont été détruites, & nous avons emporté la Ville de *Kapyl* qu'on réduisit en un monceau de pierres après l'avoir pillée. Nous avons fait prisonniers 10000. personnes, enlevé 20000. Chevaux, une quantité innombrable de Bestiaux &c. Aussi-tôt que la Riviere de *Cuban* sera gelée, nous la passerons pour continuer notre expédition contre les Tartares qui sont de l'autre côté. En attendant, comme le butin que nous avons fait nous est à charge, nous l'avons envoyé dans nos Habitations, & nous sommes restés avec nos Troupes sur le bord de la Riviere, pour délibérer sur ce qu'il convient de faire. Au reste je me refere à ce que le Starchine *Jefremoff* a l'honneur de mander à Votre Majesté Imperiale &c.

des Princes Sc. Mars 1737. 221

Quoique la relation qu'on a donnée semble confirmée par la Lettre de Donduc-Ombo, on n'a fait jusqu'ici aucunes réjouissances à Petersbourg pour cet avantage, peut-être à cause qu'elle a été suivie de près par une courle de 40. mille Tartares sur les Terres des Russiens, d'où ils ont, dit-on, emporté un butin assez considerable. Mais on est d'opinion qu'ils n'ont pû faire grand butin, ayant été d'abord chassés des lignes qu'ils avoient trouvé le moyen de passer dans un endroit qui leur fut enseigné par quelques transfuges Kalmoucks, & qui n'étoit point gardé. Noradin-Sultan, frere du Kan des Tartares de la Crimée, étoit à la tête de ces 40. mille hommes.

Les autres Etats du Nord ne fournissent rien à placer dans ces mémoires.

A R T I C L E VII.

Qui contient c'est qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, HOLLANDE, & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

i. **G**rande Bretagne. Il n'y a pas encore d'apparence du retour de la Flotte qui est devant Lisbonne. Au contraire on continue d'envoyer des vivres & des munitions, pour lui servir jusqu'à ce que les differends entre l'Espagne & le Portugal soient absolument terminés. C'est à ce tems-là qu'est fixé l'époque du départ de cette Flotte pour revenir dans le Royaume, quoiqu'en dise & qu'en pense la premiere de ces Couronnes à laquelle son séjour dans le Tage cause tant d'ombrages. On continue d'embarquer aussi pour le service de S. Maj. Portugaise

rugaise des boulets de Canon, de la poudre, & autres munitions de guerre, & quantité de Selles. Mais l'Espagne & le Portugal pourroient bien se reconcilier, comme il y en a qui se le persuadent, que l'Angleterre ne seroit pas plus comprise dans la négociation qu'elle l'a été dans celles qui ont conduit les affaires générales à leur fin, sans qu'elle y eut influé non plus que la Republique d'Hollande: Ce qui joint à l'espece de chicane que les Espagnols cherchent aux Anglois, ou du moins à leurs Vaisseaux en Amerique; au refus de la Cedula pour le Vaisseau qui va annuellement à la Foire de *Porto-Bello*, & au refroidissement à l'égard de divers autres points où l'on voit la Cour de Madrid envers celle-ci, porte le Ministère à des conferences où l'on délibère sur ce qu'il convient d'établir dans de pareilles circonstances, & à tout événement l'on juge convenable de ne rien laisser manquer à Gibraltar & à Port-Mahon, où l'on envoie des provisions & des munitions de toutes sortes & en grande quantité.

Retour du
Roi.

II. La Cour reçut un Exprés le 26. Janvier avec avis que le Roi s'étant enfin embarqué le 24. à *Hellevoet-Sluis*, où S. M. a été détenuë si long-tems par les vents contraires, avoit heureusement débarqué le lendemain à *Leostoff* dans le Comté de *Norfolck*. S. M. qui avoit passé la nuit à *Stratford*, traversa le même jour 26. la Ville de Londres en chaise ouverte, & arriva au Palais de *St. James* vers les deux heures après-midi, en parfaite santé, & au bruit du canon du Parc & de la Tour. Le 27. la Cour fut très-nombreuse, les Ministres étrangers & autres personnes de distinction s'y étant rendus pour complimenter le Roi sur son retour. Vers midi il y eut un Conseil de Cabinet, dans lequel le Roi remit au Roi la Commission qui l'établissoit

blissoit Régente du Royaume pendant son absence.
III. Le Lord Maire & la Cour des Aldermans se
rendirent au Palais St. James le 29. jour qui leur
étoit assigné pour complimenter le Roi sur son
heureuse arrivée. Ils furent conduits auprès de S.
M. par le Duc de Grafton, Grand Chambellan ; &
Mr. Thompson, Recorder, portant la parole, fit
à ce Monarque le Discours suivant.

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN.

LE Lord Maire & la Cour des Aldermans de
la Ville de Londres demandent très humble-
ment permission de congratuler V. M. sur son bon-
heureux retour dans la Grande Bretagne.

Votre présence, SIRE, dissipe toute les inquié-
tudes & les craintes que l'absence de V. M. avoit cau-
sées. Votre peuple est animé d'une nouvelle joye de
se retrouver sous la protection immédiate de V. M.,
& pendant qu'il en a été privé, rien ne pouvoit le
consoler que la douce & prudente administration de
la Reine son Epouse.

Ces soumis & fideles sujets de V. M., sensibles
au bonheur qui resulte de la pleine jouissance de leurs
Libertés, Droits & Privileges, pendant tout le cours
du Regne de V. M. ; & se confians sur sa vigilance
& ses soins pour leur bonheur & prospérité à venir,
demandent permission de témoigner à V. M. leur par-
faite reconnoissance, & de l'assurer de leur zèle ar-
dent pour le maintien de votre Royale Personne, &
de votre Gouvernement en toutes occasions.

Le Roi fit à ce discours la Reponse suivante.

TE vous remercie de cette nouvelle marque de
votre devoir & de votre affection pour ma per-
sonne.

sonne & mon Gouvernement. Vous pouvez compter sur mes soins constants pour la conservation de la Paix & de la tranquillité, & pour l'avancement du Commerce & de la prospérité de cette grande & florissante Ville.

Ensuite le Lord Maire & les Aldermans eurent l'honneur de baiser la main du Roi, qui nomma en cette occasion Chevaliers Mrs. George Champion & Jean Lequesne, Aldermans; & Mrs. Guillaume Rous & Benjamin Rawlins, Sherifs. On les introduisit de là à l'appartement de la Reine, & Mr. Thompson fit encore à cette Princesse le Discours que voici.

MADAME.

Avec des cœurs pénétrés de gratitude, le Lord Maire & la Cour des Aldermans de la Ville de Londres osent témoigner à V. M. leur reconnaissance de sa juste & prudente administration pendant l'absence du Roi, & la congratulent sur l'heureuse arrivée de ce Monarque.

C'est à votre sagesse & à votre conduite, MADAME, que nous sommes redevables de la suppression de tous ces mécontentemens & desordres publics; & quelques divisions qui puissent arriver, le peuple en général reconnoitra toujours la bonté de V. M. La piété & toutes les vertus, qui servent d'exemple dans le siècle présent, & qui ne peuvent manquer d'influer sur la postérité.

La Reine ayant très-gracieusement répondu, le Lord Maire & les Aldermans eurent aussi l'honneur de baiser la main de S. M.

IV. Le Parlement s'assembla le premier de Février à Westminster, conformément à la dernière prorogation

prolongation, mais en vertu d'une Commission du Roi adressée au Lord Chancelier, &c. il a été prorogé de nouveau au 12. du même mois qu'il s'est assemblé pour travailler aux affaires.

V. Mr. Oglethorpe revenu de la *Georgie*, a apporté avec lui un Traité de Paix & d'Amitié conclu depuis peu entre les Georgiens & les Indiens, qu'il a communiqué aux Commissaires dans une Assemblée qui se tint le 22. Janvier. Il a informé en même tems le Ministre, que les Nations Indiennes des environs: & même quelques-unes éloignées de 700. miles de la Colonie, reconnoissent l'autorité du Roi, & trafiquent avec les Anglois de *Savanna*: Que le Capitaine Général Espagnol & le Conseil de guerre de la Floride qui résident à *St. Augustin*, ont signé un Traité avec ladite Colonie: Qu'outre la Ville de *Savanna* qui est beaucoup augmentée en Bâtimens, on y a fondé cette année trois autres Villes; sçavoir, *Augusta*, *Frederica* & *Darien*: Que les Saltbourgeois y ont aussi bâti une nouvelle Ville: Qu'il y a plusieurs Villages: Que divers Gens-hommes se sont établis dans le Pays à leurs propres dépens: Et qu'on a construit plusieurs Forts pour la défense des frontières méridionales. On se promet de tous ces établissemens un commerce florissant, d'autant plus qu'on a chargé cette année plusieurs Vaisseaux pour cette Colonie.

VI. On a d'autres nouvelles d'*Antigua*. On y a découvert une dangereuse conspiration, tramée par les Negres de cette Ile contre les Anglois. Ils avoient conçu l'horrible dessein de massacrer généralement tous les Blancs de l'un & de l'autre sexe sans exception, & s'étoient proposés de l'exécuter le 11. Octobre dernier, qu'on y devoit célébrer l'anniversaire du Couronnement de Leurs Majestés: Mais cette fête ayant été renvoyée au premier de Novembre, à cause de la maladie du fils du Gouverneur de *St.*

Christophe, qui étoit alors à *Antigoa*, les Nègres qui devoient s'assembler à un certain signal parurent tous déconcertés, d'où ils furent soupçonnés de quelque complot. On en arrêta d'abord plusieurs qui furent mis à la question, & qui déclarèrent tout ce qui s'étoit tramé. Les Blancs se mirent alors sous les armes, & l'on se saisit des principaux complices qui furent tous roiiés vifs pour inspirer de la terreur aux autres.

VII. *Hollande*. Comme les Seigneurs Etats-Généraux n'ont point eu, non plus que l'Angleterre, de concurrence dans les affaires générales, on n'a rien également de fort remarquable à publier de cet Etat. Il est vrai que les Assemblées de Leurs Hautes-Puissances sont aussi fréquentes que jamais, aussi-bien que les Conférences des Ministres des Puissances étrangères qui résident à *La Haye*; mais on n'en publie rien, parce que sûrement on n'y prend aucune résolution d'éclat qui soit relative à ce qui s'est passé sans la participation de la République : Quant à d'autres réglemens, ils intéressent si peu le public, qu'il est superflu de les exposer dans des mémoires.

On ne dira plus rien du séjour du Roi d'Angleterre à Helvoet-Sluis, Sa Maj. en étant partie le 24. Janvier pour *Londres*, où elle est arrivée.

VIII. Le Comte de Chavannes, Ministre du Roi de Sardaigne, a remis depuis peu aux Seigneurs Etats Généraux une Lettre, par laquelle le Roi son Maître leur donne part de son Mariage avec la Princesse Elizabeth-Thérèse de Lorraine : Son Alt. Royale le Duc de Lorraine leur ayant aussi notifié par écrit la conclusion de ce Mariage. L. H. P. ont répondu à l'un & l'autre de ces Souverains, pour les complimenter à ce sujet.

IX. On apprend de la Maitric de *Bois-le-Duc*,
que

que de mémoire d'homme on n'y avoit vû un orage pareil à celui qu'il y eut le 3. Fevrier : Il étoit mêlé de neige , de grêle & de tonnerre : La Tour & l'Eglise d'*Arendonck*, Bourg situé dans le quartier d'*Anvers*, à deux lieûs de *Turnhout*, furent brûlées jusques aux fondemens par le feu du Ciel. La fleche de la Tour de *Deurne* fut aussi brûlée, les Cloches fonduës , & les Orgues ruinés , mais on sauva l'Eglise. Plusieurs autres endroits de la Mairie furent pareillement fort endommagés.

X. *Pays Bas. Bruxelles.* Le 9. Fevrier il s'est tenu en cette Ville un Conseil d'Etat & des Finances pour délibérer sur ce qui regarde un Don gratuit accordé à l'Empereur par le Clergé , à l'occasion de la prochaine guerre contre les Turcs. Le Cardinal Archevêque de Malines étoit venu dès le commencement du mois précédent remettre au Gouvernement l'argent qui avoit déjà été levé pour lors à cet effet , dont le montant n'est pas, dit-on, si considérable qu'on l'avoit crû.

XI. Mr. *Tempi*, Archevêque de *Nicomédie*, & Nonce du Pape en cette Cour, y arriva le 29. Janvier, & le 31. il eut sa premiere Audience de la Sérenissime Archiduchesse Gouvernante Générale de ces Pays. Il fut ensuite traité magnifiquement à dîner par le Comte de *Harrach*, Grand Maître & premier Ministre de Son Alt. Sérenissime.

Le Baron de *Kiesegem*, Chambellan de la Ser. Archiduchesse, a été fait Grand Bailly de *Gand*, & Gouverneur de la Citadelle de cette Ville.

On mande d'*Ostende* que deux Paquets-Bots qui en partirent la nuit du 2. au 3. Janvier, ont fait naufrage à la hauteur de *Gravelines*. On a aussi avis de *Nivelle*, petite Ville à sept lieûs de *Bruxelles*, que l'orage qu'il y eut le 3. Fevrier dans la Mairie de *Bois-le-Duc*, s'étoit étendu jusques-là, &

quo

que la foudre y avoit mis le feu à la Tour de l'Église Collégiale.

A R T I C L E VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.

I. **N**aissance. On a ce mois-ci à annoncer la naissance d'une Princesse dont la Sérénissime Archiduchesse, Epouse de Son Alt. R. de Lorraine est heureusement accouchée le 5. Fevrier à Vienne.

II. *Mariages.* Celui du Comte d'Ayen, fils aîné du Maréchal de Noailles avec Mademoiselle de Brissac, fut déclaré au commencement de Janvier.

Le Comte de Chabannes, Brigadier des Armées du Roi Très-Christien, & Colonel du Régiment de la Reine, Dragons, épouse Mademoiselle de Montmorin, fille aînée du Marquis de ce nom.

Le Marquis de Mauroy, Brigadier des Armées du même Monarque, & fils du Lieutenant-Général de ce nom, épouse aussi Mademoiselle de Romilli, fille d'un ancien Conseiller au Parlement de Paris.

III. *Morts.* Le Comte Ernest-Joseph de Breuner, Chambellan de la Clef d'or, & Assesseur du Tribunal Provincial de la Basse-Autriche, mourut à Vienne le 9. Janvier, âgé de 42. ans; de même que Don Antoine-Ayanza-Urena, Marquis de Caporosso, Lieutenant-Général des Armées de l'Empereur, qui est décédé dans la 64. année de son âge.

La Comtesse Marie-Elizabeth, née Comtesse de Gallas, épouse du Comte Ferdinand-Bonaventure d'Harrach, est aussi morte dans la même Ville.

Le

Le Prince de Taxis, Colonel Commandant du Régiment de Vieux-Wirtemberg, est mort à Raab en Hongrie.

La mort a aussi enlevé Messire Cyprien-Gabriel-Bernard de Rezac, Evêque d'Angoulême.

Le 21. Messire Louis Comte de Montelquiou d'Artagnan, Maréchal des Camps & Armées du Roi de France, & Sous-Lieutenant de la première Compagnie des Mousquetaires de la Garde ordinaire de Sa Majesté, décéda le 21. à Paris, âgé d'environ 61. ans.

Auguste-Sigismond de Neubourg, Evêque d'Augsbourg, frere de Son Alt. Ser. Elect. Palatin, mourut à Augsbourg le 23., âgé de 74. ans. Ce Prince devoit succéder aux Duchés de *Bergue & de Quillers*, au cas qu'il eut survécu à l'Electeur Palatin.

Le Cardinal Imperiali est mort à Rome à l'âge de 86. ans, laissant un quatrième Chapeau vacant dans le Sacré College.

La Duchesse d'Altemps est aussi morte dans la même Ville.

Mr. François-Marie Balbi, ci-devant Doge de Genes, a payé le même tribut à la nature. Il laisse par son Testament cent mille livres aux pauvres.

Le 23. la mort enleva encore à Paris Mr. Armand de Bethune, Comte d'Orval, Prince d'Entichemont &c. à l'âge de 81. ans.

Messire Louis-Philippe de Menon, Marquis de Turbilli, Maréchal des Camps & Armées de Sa Maj. T. C. mourut le premier de Fevrier en son Châteaude Turbilli, âgé de 64. ans.

Le Docteur Guillaume Wake, Archevêque de Cantorberi, Primat & Métropolitain d'Angleterre, est mort le 4. dans son Palais de *Lambeth* à Londres, après une longue maladie : Il avoit atteint la 79. année de son âge.

Nous finirons le recit des morts par celle du Sr. Claude des Hayes, Marchand de Rouen, qui est mort âgé de 91. ans. Il étoit resté seul des 260. Rentiers qui composoient la deuxième & la quatrième Division de la onzième Classe de la seconde Tontine, & avoit réuni sur sa tête les 1088. Actions de ces deux Divisions, montant à 32730. livres de rente viagere, dont il a joui seul ; sçavoir, depuis le 24. Avril 1734. de 20010. livres de rente de la deuxième Division, & de 12722. livres de la quatrième Division, depuis le 4. Janvier 1736.

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Mars 1737.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	155
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>	171
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	175
ARTICLE IV. <i>France.</i>	187
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	196
ARTICLE VI. <i>Pologne, & Russie.</i>	214
ARTICLE VII. <i>Angleterre, Hollande, Pais-Bas.</i>	221
ARTICLE VIII. <i>Naissances, Mariages & Morts.</i>	222

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-
lica Majestatis , ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ
Majestatis , omnibus & singulis Typographis
ac aliis quibuscunque Librariam negotiationem
exercentibus , seriò firmiterque inhibetur , ne
quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet* ,
(quem imprimendi soli Andreæ Chevalier , Bi-
bliopola & Typographo Luxemburgensi facultas
data est) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum
& Dominiorum suæ Cæsareæ & Catholicæ Ma-
jestatis hæreditariorum fines , simili aliove cha-
racterè aut formâ excudere , recudere , vel aliò
excudèndos seu recudèndos mittere , aut alibi
etiã impressos adducere , vendere & distrahere
clam seu palam , citra supranominati Andreæ
Chevalier consensum , audeat vel præsumat , sub
pœnâ privationis quorumcunque exemplarium ,
& insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri
fisco Cæsareo , & parti læsæ ex æquo decernendæ.
Datum Viennæ 4. Aprilis 1734. Infra scripti
erant CAROLUS. (L. S.) Vt. F. EPISC. BAMB.
ET HIPERB. FRANC. DUX. Ad Mandatum Sacræ
Cæsareæ Majestatis proprium. JOAN. JOS. A
SCHNAPPAUF.